



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 21 du 20 mars 2019

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

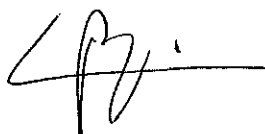
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
Bureau de la logistique et du courrier / LB

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 20 mars 2019 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 20 mars 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

RAA spécial N° 21 du 20 mars 2019

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de l'interministérialité et du développement durable

- Arrêté DIDD-BPEF-ICPE n°2019-67 du 27 février 2019 créant des secteurs d'information sur les sols au sein de l'agglomération de **Saumur Val de Loire** – communes de Bellevigne-les-Châteaux, Distré, Doué-en-Anjou, Longué-jumelles, Montreuil-Bellay, Saumur, Turquant et Vivy

- Arrêté DIDD-BPEF-ICPE n°2019-68 du 27 février 2019 créant des secteurs d'information sur les sols au sein de l'agglomération de **Mauges communauté** – communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou et Montrevault-sur-Evre

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ – PRÉFECTURE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Arrêté ARS PDL - DT49-parcours n°2019-15 du 4 mars 2019 modifiant la gérance de l'entreprise de transport sanitaire AMBULANCE LORETAINE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ – PRÉFECTURE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Arrêté conjoint ARS PDL - DT49-parcours n°2019-7 du 14 mars 2019 désignant des personnes qualifiées pour la défense des usagers de services sociaux ou médico-sociaux

PRÉFECTURE des DEUX-SEVRES

- Arrêté DDT-SEE du 15 mars 2019 modifiant la composition de la CLE du SAGE du bassin du Thouet

II - AUTRES

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Centre hospitalier de Saumur :

- avis de concours interne pour le recrutement de 5 postes d'ouvrier principal (blanchisserie, restauration et services techniques)

EPCC – Centre dramatique national « Le Quai »

Conseil d'administration du 31 janvier 2019 :

- décision DEL n°2019-1 approuvant le lancement de la procédure de recrutement du directeur(trice)

I - ARRÊTÉS



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bureau des Procédures Environnementales et Foncières

Installation classée pour la protection de l'environnement

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté préfectoral n° 67 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire sur les communes de Bellevigne-les-Châteaux, Distré, Doué en Anjou, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Saumur, Turquant, Vivy

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 7 décembre 2018 proposant la création de SIS sur les communes de Bellevigne-les-Châteaux, Distré, Doué en Anjou, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Saumur, Turquant, Vivy,

Vu les avis émis par le maire les communes de Saint Just-sur-Dive et Saumur,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 21 juin 2018,

Vu l'absence d'observations du public recueillies entre le 21 juin 2018 et le 21 juillet 2018,

Vu la présentation du dossier en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) le 31 janvier 2019,

Considérant que les activités exercées par la société VETIR et de la présence de l'ancienne usine à gaz de Saumur et des anciennes décharges d'ordures ménagère de Montreuil-Bellay, Saint Clément-des-Levées, Turquant, Concourson-sur-Layon, Vivy, Saint-Just-sur-Dives, Bellevigne-les-Châteaux, Longué-Jumelles sont à l'origine de pollution des sols,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols suivants sont créés :

- sur la commune de Bellevigne-les-Châteaux
 - SIS n°49SIS07578 relatif au site de l'ancienne décharge de Brezé,
- sur la commune de Distré
 - SIS n°49SIS05367 relatif au site CARAVANES VAL DE LOIRE,
- sur la commune de Doué en Anjou
(commune principale et Concourson-sur-Layon, commune déléguée)
 - SIS n°49SIS07569 relatif au site de l'ancienne décharge de Concourson-sur-Layon,
 - SIS n°49SIS07195 relatif au site VETIR (groupe ERAM),
- sur la commune de Longué-Jumelles
 - SIS n°49SIS07579 relatif au site de l'ancienne décharge de Longué-Jumelles,
- sur la commune de Montreuil Bellay
 - SIS n°49SIS07560 relatif au site de l'ancienne décharge de Montreuil-Bellay,
- sur la commune de Saint Clément des Levées
 - SIS n°49SIS07562 relatif au site de l'ancienne décharge de Saint Clément-des-Levées,
- sur la commune de Saint-Just-sur-Dives
 - SIS n°49SIS07573 relatif au site de l'ancienne décharge de Saint-Just-sur-Dives,
- sur la commune de Saumur
 - SIS n°49SIS05509 relatif au site de l'ancienne usine à gaz de Saumur,

- sur la commune de Turquant
 - SIS n°49SIS07564 relatif au site de l'ancienne décharge de Turquant,
- sur la commune de Vivy
 - SIS n°49SIS07572 relatif au site de l'ancienne décharge de Vivy.

Ces secteurs d'informations des sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale.

ARTICLE 3 – SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Conformément aux dispositions de l'article R125-45, les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet: <http://www.georisques.gouv.fr>

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes de Bellevigne-les-Châteaux, Distré, Doué en Anjou, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Saumur, Turquant, Vivy et au président de l'agglomération de Saumur Val de Loire compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1. Il est également transmis à la chambre départementale des notaires.

Il est affiché pendant un mois aux sièges des mairies de Brezé, Distré, Doué en Anjou, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Saumur, Turquant, Vivy et de l'agglomération de Saumur Val de Loire.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire. Mention de cet arrêté et des modalités de consultation sont insérées dans un journal diffusé en Maine-et-Loire.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article L221-8 du code des relations entre le public et l'administration, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou instituant d'autres formalités préalables, une décision individuelle expresse est opposable à la personne qui en fait l'objet au moment où elle est notifiée.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes ne peut être saisi que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

En application de l'article R421-5 du code de justice administrative, les délais de recours contre une décision administrative ne sont opposables qu'à la condition d'avoir été mentionnés, ainsi que les voies de recours, dans la notification de la décision.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, Monsieur le sous-préfet de Saumur, Messieurs les maires de Bellevigne-les-Châteaux, Distré, Doué en Anjou, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Saumur, Turquant, Vivy, Monsieur le président de l'agglomération de Saumur Val de Loire, Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de la Loire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 27 FEV. 2019

pour le préfet et par délégation
le secrétaire général



Pascal GAUCI

Secteur d'Information sur les Sols

SIS -49

Maine-et-Loire

Communes de la communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire concernées :

- **Brezé**
 - SIS n°49SIS07578 relatif au site de l'ancienne décharge de Brezé,
- **Distré**
 - SIS n°49SIS05367 relatif au site CARAVANES VAL DE LOIRE,
- **Doué la Fontaine**
(commune principale et Concourson-sur-Layon, commune déléguée)
 - SIS n°49SIS07569 relatif au site de l'ancienne décharge de Concourson-sur-Layon,
 - SIS n°49SIS07195 relatif au site VETIR (groupe ERAM),
- **Longué-Jumelles**
 - SIS n°49SIS07579 relatif au site de l'ancienne décharge de Longué-Jumelles,
- **Montreuil Bellay**
 - SIS n°49SIS07560 relatif au site de l'ancienne décharge de Montreuil-Bellay,
- **Saint Clément des Levées**
 - SIS n°49SIS07562 relatif au site de l'ancienne décharge de Saint Clément-des-Levées,
- **Saint-Just-sur-Dives**
 - SIS n°49SIS07573 relatif au site de l'ancienne décharge de Saint-Just-sur-Dives,
- **Saumur**
 - SIS n°49SIS05509 relatif au site de l'ancienne usine à gaz de Saumur,
- **Turquant**
 - SIS n°49SIS07564 relatif au site de l'ancienne décharge de Turquant,
- **Vivy**
 - SIS n°49SIS07572 relatif au site de l'ancienne décharge de Vivy.



Identification

Identifiant	49SIS07578
Nom usuel	Ancienne décharge de Brézé
Adresse	Rue derrière le bois
Lieu-dit	Le Baffou
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	BREZE - 49046
Caractéristiques du SIS	<p>Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1970-2000. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : déchets inertes, déchets verts, déchets banals et quelques fûts. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 12500 m³. Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2006. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	467160.0 , 6678732.0 (Lambert 93)
Superficie totale	11137 m ²
Perimètre total	879 m

Liste parcellaire cadastrale

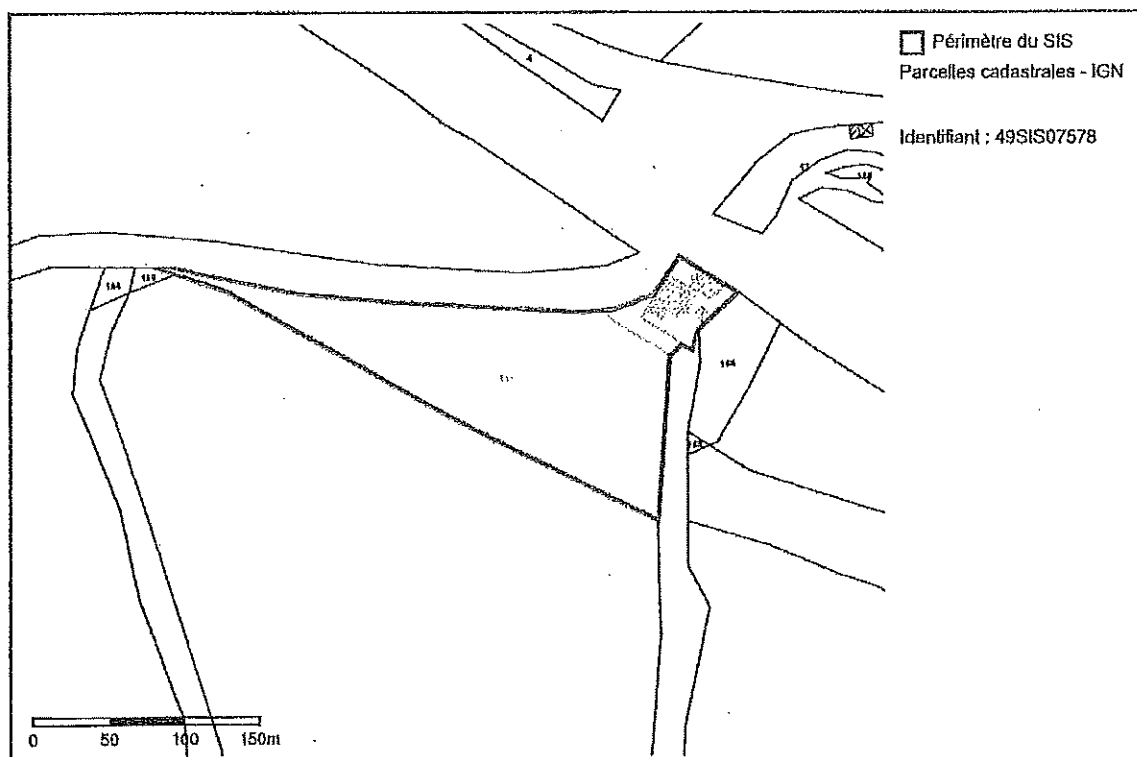
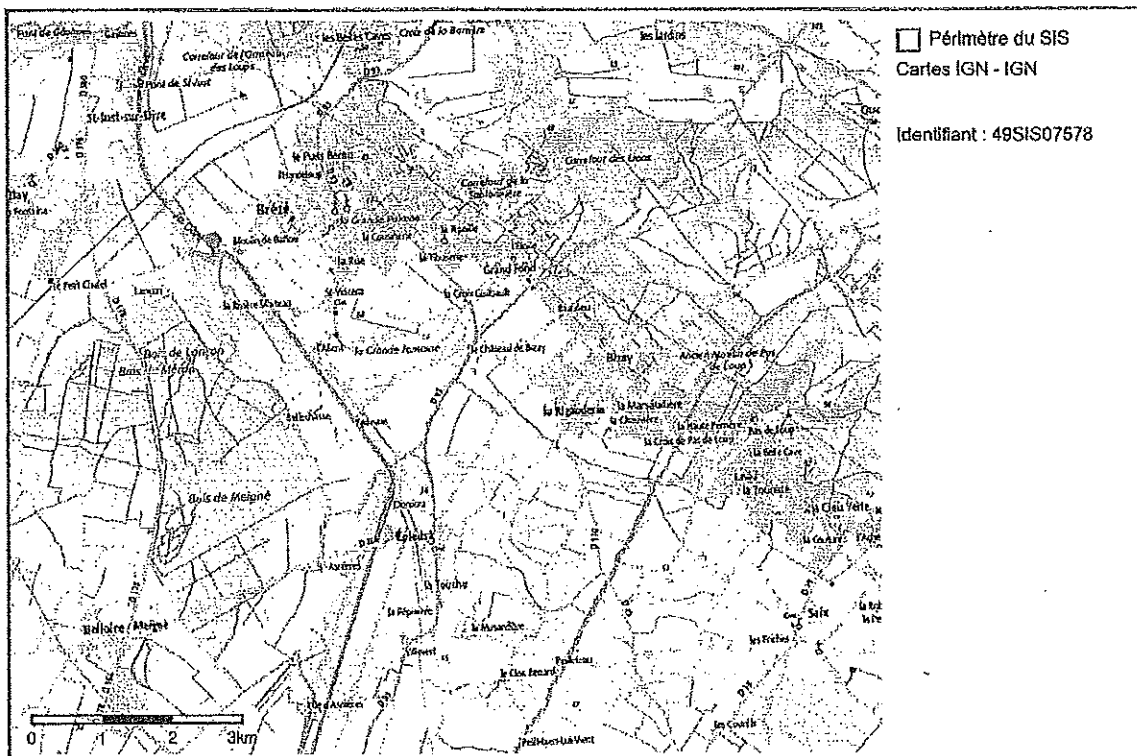
Date de vérification du 17/03/2016
parcellaire

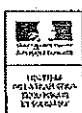
Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BREZE	AH	15	25/05/2018
BREZE	AH	147	25/05/2018
BREZE	AH	151	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS05367
Nom usuel	CARAVANES VAL DE LOIRE
Adresse	rue de la Fontaine
Lieu-dit	
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	DISTRÉ - 49123
Caractéristiques du SIS	<p>Cet établissement de fabrication de caravanes a été exploité par la société SIMCO (Société Industrielle de Matériel de Camping de l'Ouest), puis la SA CARAVANES VAL DE LOIRE, sous couvert d'un récépissé de déclaration au titre des ICPE en date du 4 juin 1971, puis d'un récépissé de déclaration en date du 6 avril 1982, délivré pour l'exploitation de stockages de liquides inflammables, d'installations d'emploi de résines synthétiques et d'application de vernis.</p> <p>Le Tribunal de Commerce d'Angers a prononcé la liquidation judiciaire de la SA CARAVANES VAL DE LOIRE le 21 juillet 2010. La communauté d'agglomération Saumur Loire Développement a fait acquisition du site en 2011. La liquidation judiciaire a fait l'objet d'une clôture pour insuffisance d'actif en date du 25 juillet 2012. La procédure de cessation d'activité n'avait alors pas été menée à son terme par le liquidateur. A partir de fin 2015, la collectivité propriétaire a poursuivi les actions en vue d'assurer la mise en sécurité du site et sa remise en état.</p> <p>Le site est situé en zone UY (destinée à l'implantation d'activités artisanales, commerciales, et de services) du PLU de Distré approuvé le 29 mars 2011.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Les diagnostics sur les sols réalisés en 2011 puis en 2016 ont mis en évidence la présence d'un impact en acétone au droit d'un bâtiment annexe (parcelle n°378 - impact sous dalle - teneur de 56,8 mg/kg de MS) et d'une contamination des sols en HAP (67 mg/kg MS) aux abords d'un ancien stockage de produits au nord du bâtiment principal.</p> <p>En avril 2017, la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement a fait procéder à la démolition complète du bâtiment principal, puis à l'excavation de la zone impactée en HAP, ainsi qu'à l'excavation des terres d'une zone impactée en hydrocarbures identifiée sous une cuve d'hydrocarbures enterrée préalablement retirée. Les prélèvements réalisés après excavation n'ont mis en évidence que des traces résiduelles de polluants : entre 35 et 80 mg/kg de MS en hydrocarbures et un maximum de 1 mg/kg MS en HAP au droit de la zone impactée en HAP, 20 mg/kg de MS en hydrocarbures au droit de l'ancienne cuve enterrée.</p> <p>La vente d'une partie du terrain ainsi remis en état est prévue par la collectivité, en vue de l'implantation d'une concession automobile.</p> <p>La zone impactée en acétone (bâtiment annexe laissé en place - parcelle n°378) n'a pas été traitée. La collectivité a engagé une étude pour démontrer la compatibilité de cette pollution maintenue sur place</p>

avec l'usage futur (usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation).

D'après les études, un impact dans les eaux souterraines est jugé peu probable au vu des constats sur les sols. Aucune investigation sur les eaux souterraines n'a ainsi été réalisée. L'utilisation éventuelle des eaux souterraines sur le site doit rester soumise à analyse préalable de l'eau et démonstration de la compatibilité de la qualité des eaux avec l'utilisation projetée.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	49.0058	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&Index_sp=49.0058
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	063.9491	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=63&numero=9491

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	463312.0 , 6685804.0 (Lambert 93)
Superficie totale	23011 m ²
Perimètre total	1172 m

Liste parcellaire cadastral

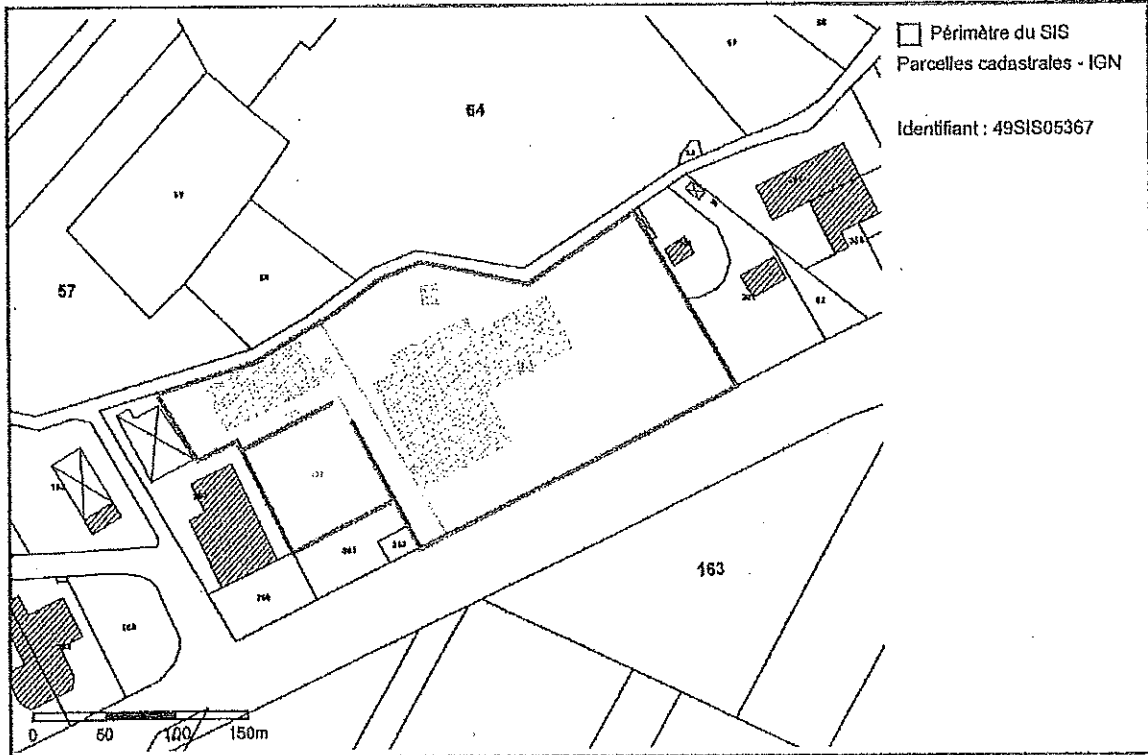
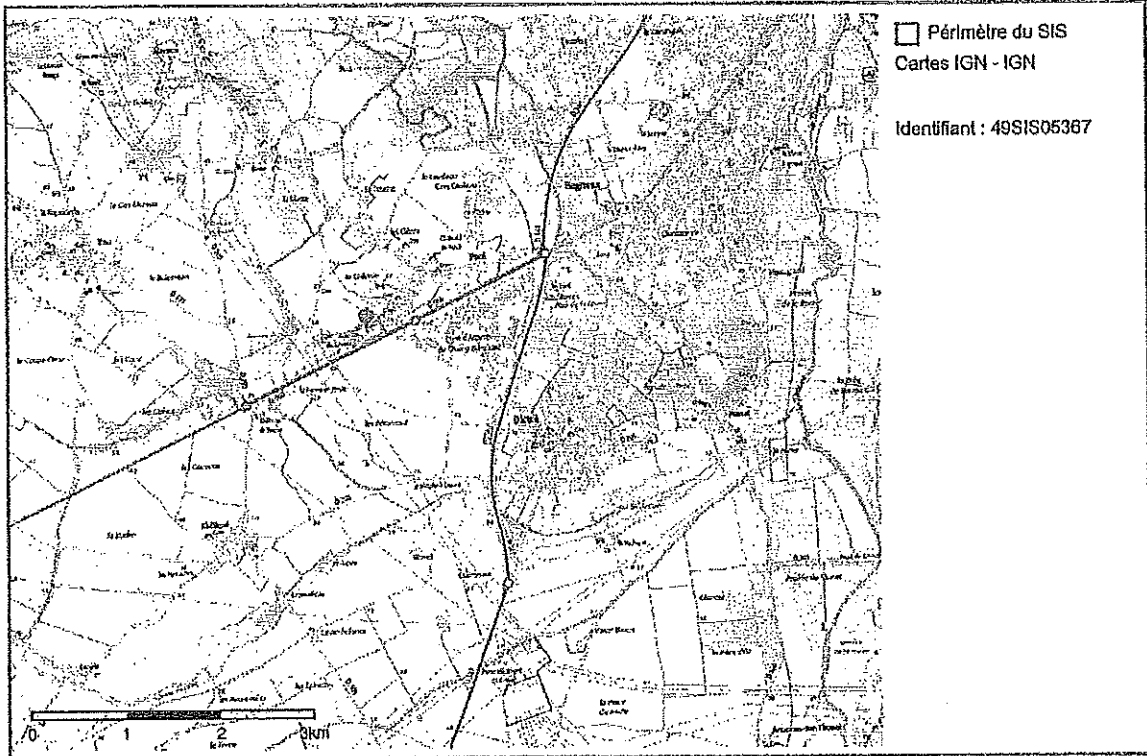
Date de vérification du parcellaire

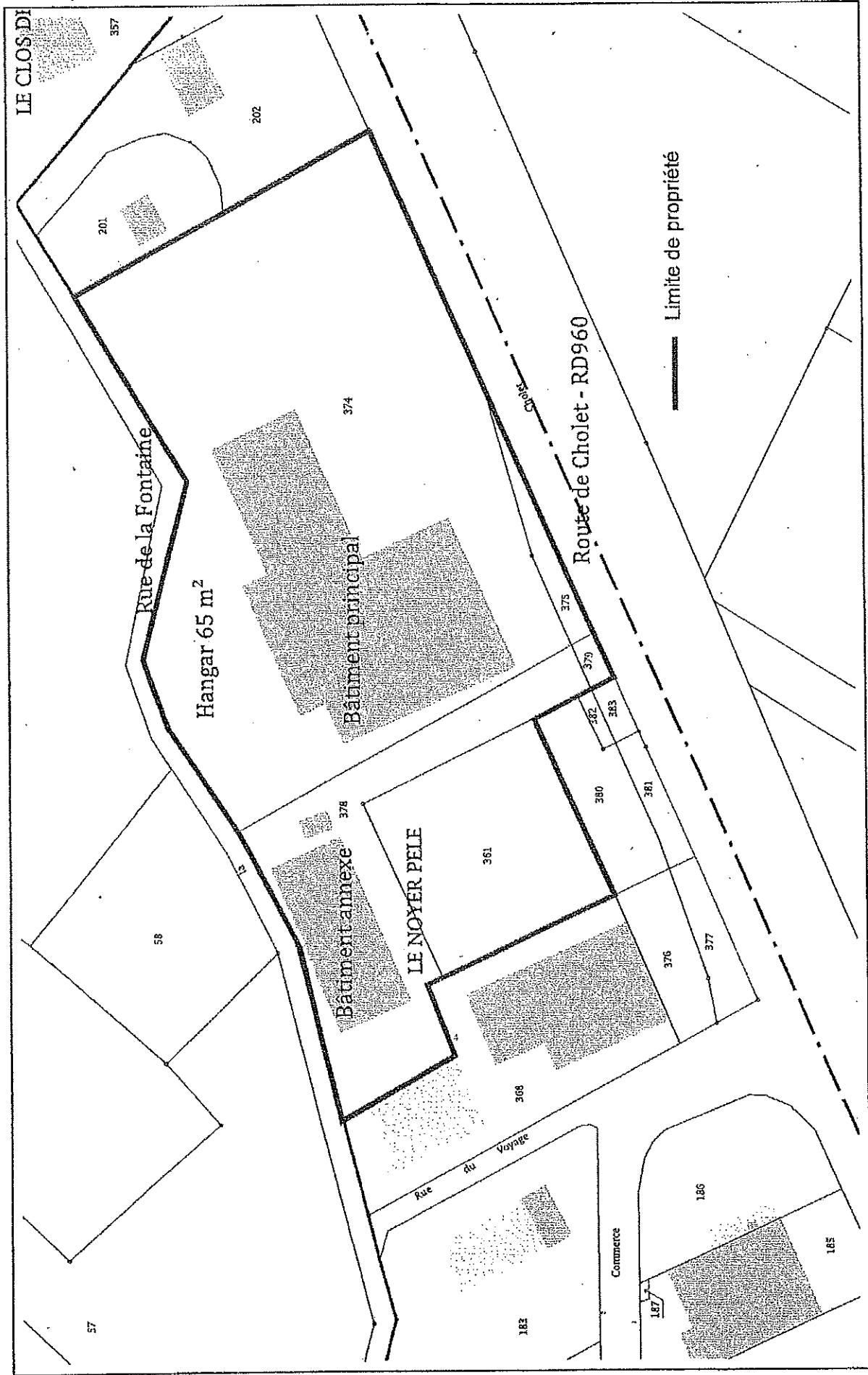
Commune	Section	Parcelle	Date génération
DISTRE	ZI	374	09/06/2017
DISTRE	ZI	378	09/06/2017
DISTRE	ZI	375	02/10/2017
DISTRE	ZI	379	
DISTRE	ZI	361	

Documents

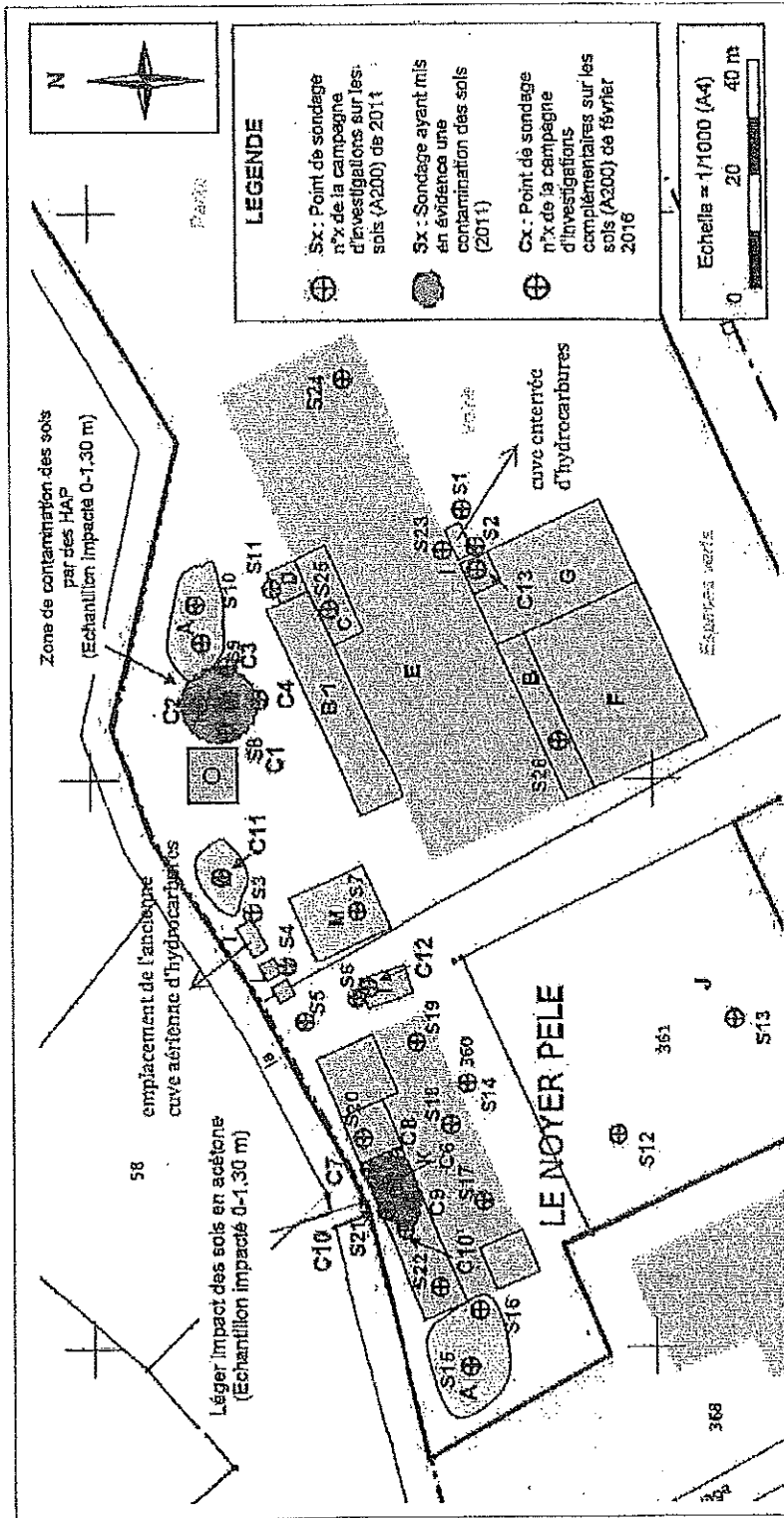
Titre	Commentaire	Diffuse
CARAVANES VAL DE LOIRE_plan cadastral		Oui
CARAVANES VAL DE LOIRE_plan du site		Oui

Cartographie

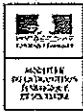




CARAVANES VAL DE LOIRE - Distré
Plan du site



Point	Statut	Coordonnées (X, Y)	Profondeur (m)	Observations
A	Sx	368, 361	0-1,30	
B	Sx	368, 361	0-1,30	
C	Sx	368, 361	0-1,30	
D	Sx	368, 361	0-1,30	
E	Sx	368, 361	0-1,30	
F	Sx	368, 361	0-1,30	
G	Sx	368, 361	0-1,30	
H	Sx	368, 361	0-1,30	
I	Sx	368, 361	0-1,30	
J	Sx	368, 361	0-1,30	
K	Sx	368, 361	0-1,30	
L	Sx	368, 361	0-1,30	
M	Sx	368, 361	0-1,30	
N	Sx	368, 361	0-1,30	
O	Sx	368, 361	0-1,30	



Identification

Identifiant	49SIS07569
Nom usuel	Ancienne décharge de Concourson-sur-Layon
Adresse	route départementale D178
Lieu-dit	Les Piés Pelés
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	CONCOURSON SUR LAYON - 49104
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1960-2001. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : ordures ménagères, textiles, encombrants, gravats, déchets verts et agricoles. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 13500 m³. Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). De plus, des mesures d'émission de biogaz ont été effectuées sur le site en 2003 et ne mettent pas en évidence d'activité gazeuse au sein du massif de déchets.</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2009. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	446504.0 , 6681358.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4671 m ²
Perimètre total	357 m

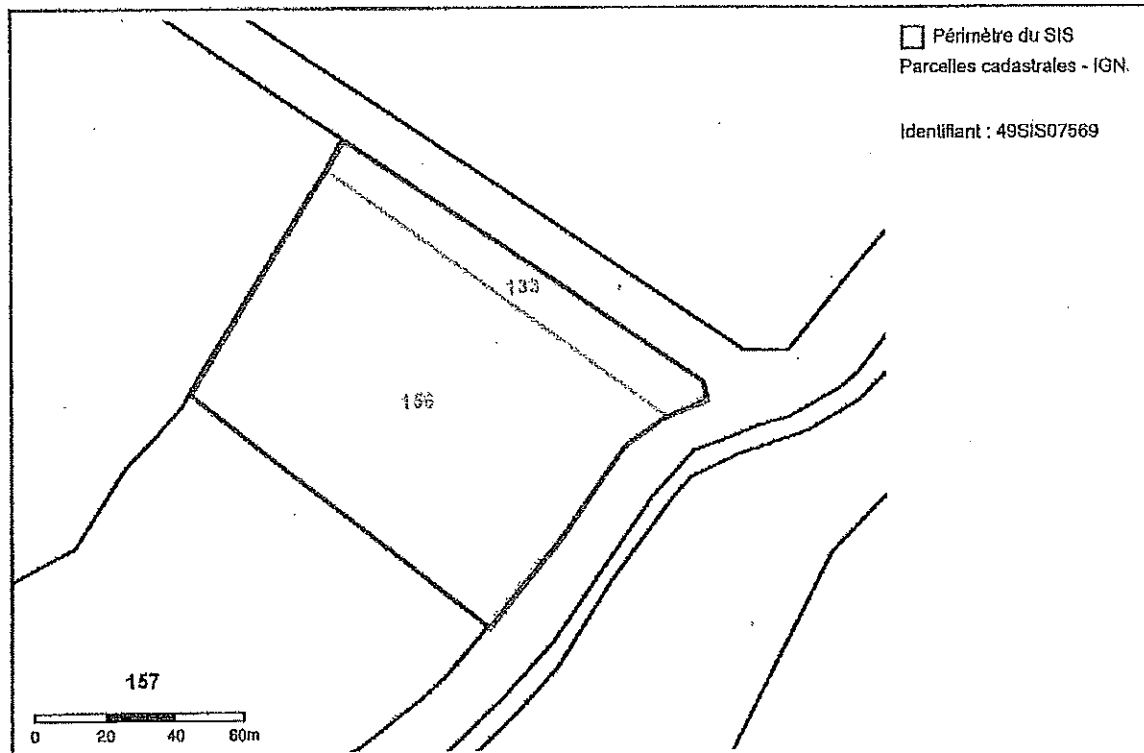
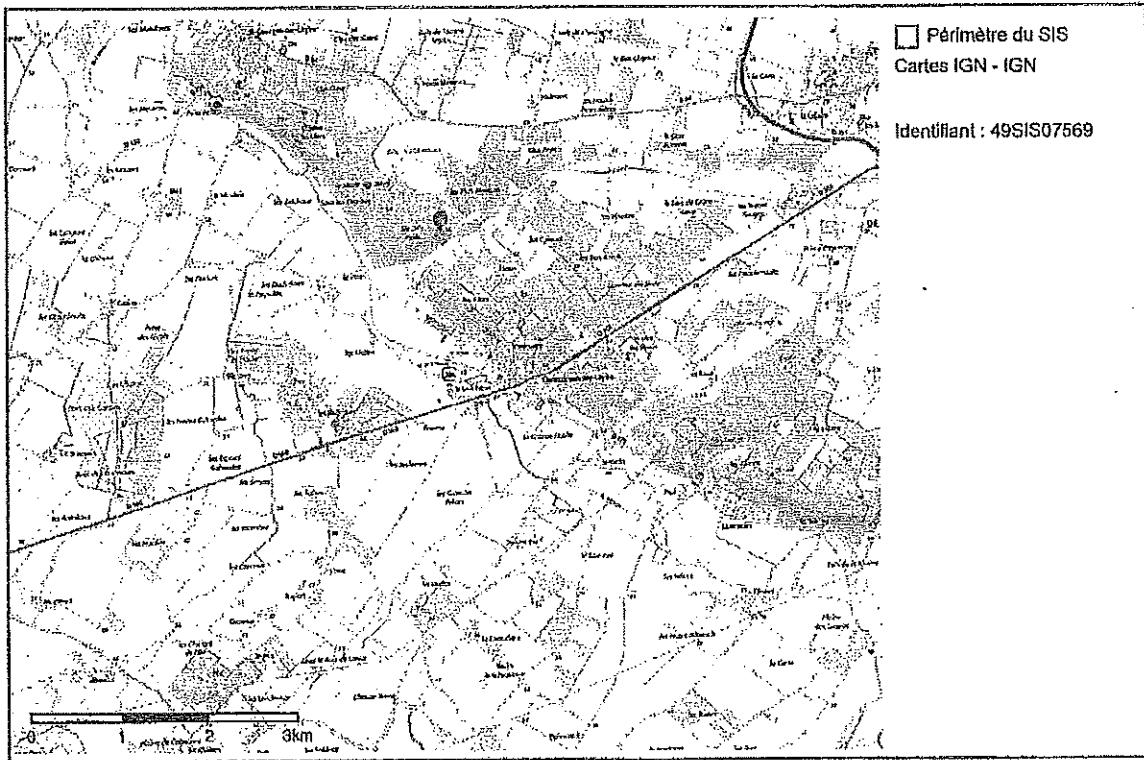
Liste parcellaire cadastrale

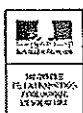
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CONCOURSON SUR LAYON	ZV	156	25/05/2018
CONCOURSON SUR LAYON	ZV	133	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07195
Nom usuel	VETIR (groupe ERAM)
Adresse	ZI LES DOUCES
Lieu-dit	
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	DOUE LA FONTAINE - 49125
Caractéristiques du SIS	<p>La société VETIR, exploitait depuis 2006 un entrepôt de vêtements invendus à Doué la Fontaine (ancienne commune) sous le régime de la déclaration avec contrôle périodique.</p> <p>Par courrier reçu le 26 octobre 2016, la société a notifié sa cessation d'activités de son site. Cette activité a été transférée dans un autre entrepôt du groupe ERAM sur la commune de Melay. Le site a été repris pour une activité de stockage de vins.</p>
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	<p>Précédemment à l'activité d'entreposage de VETIR sur le site, il existait sur le site depuis 1975 deux sociétés « Technisynthèse » et « Technicompoud » pour la fabrication de granulés plastiques et la fabrication de semelles de chaussures appartenant au même groupe.</p> <p>Après cessation d'activités de la société VETIR, un diagnostic des sols initial (30 sondages effectués en janvier 2015) a mis en évidence une pollution notamment en hydrocarbures totaux et volatils au niveau de certaines cuves de fioul enterrées. En avril 2015, un diagnostic complémentaire sur les zones impactées a montré des pollutions d'HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique) au niveau de l'ancienne cuve fioul enterrée et au niveau des cuves enterrées entre deux bâtiments.</p> <p>Des travaux de dépollution ont été effectués en novembre 2015 dans les zones contaminées. À l'issue des travaux d'excavation, de nouvelles analyses ont été effectuées en paroi et fond de fouille. Les résultats d'analyses de sols ont montré :</p> <ul style="list-style-type: none">– des teneurs résiduelles élevées en hydrocarbures totaux notamment au niveau du bâtiment A ; les contraintes techniques liées à la stabilité du bâtiment n'ont pas permis d'excaver plus de terres.– dans les autres zones, les valeurs sont inférieures aux limites de quantification <p>Les campagnes de mesures relatives aux eaux souterraines depuis juin 2015 jusqu'à avril 2016 ont montré une teneur ponctuelle de 2,9 mg/L en hydrocarbures puis des valeurs toutes inférieures à 0,05 µg/L. Les investigations sur l'air du sol en avril 2016 n'ont pas mis en évidence de dégazage des sols.</p>

Le bureau d'études conclut à une contamination résiduelle diffuse en hydrocarbures totaux. Il recommande, pour un usage futur industriel, de conserver la mémoire de la zone de contamination diffuse avec la gestion des déblais en cas de travaux ultérieurs dans la zone.

En cas de changement d'usage, une mise à jour du schéma conceptuel et une nouvelle analyse des risques seront nécessaires pour établir la compatibilité du nouvel usage avec l'état du milieu.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public BRGM	Base BASIAS	PAL4901267	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4901267
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	49.0068	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=49.0068
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	063.4911	http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtablBase=063&champEtablNumero=4911

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 454018.0 , 6681140.0 (Lambert 93)
 Superficie totale 26591 m²
 Périmètre total 910 m

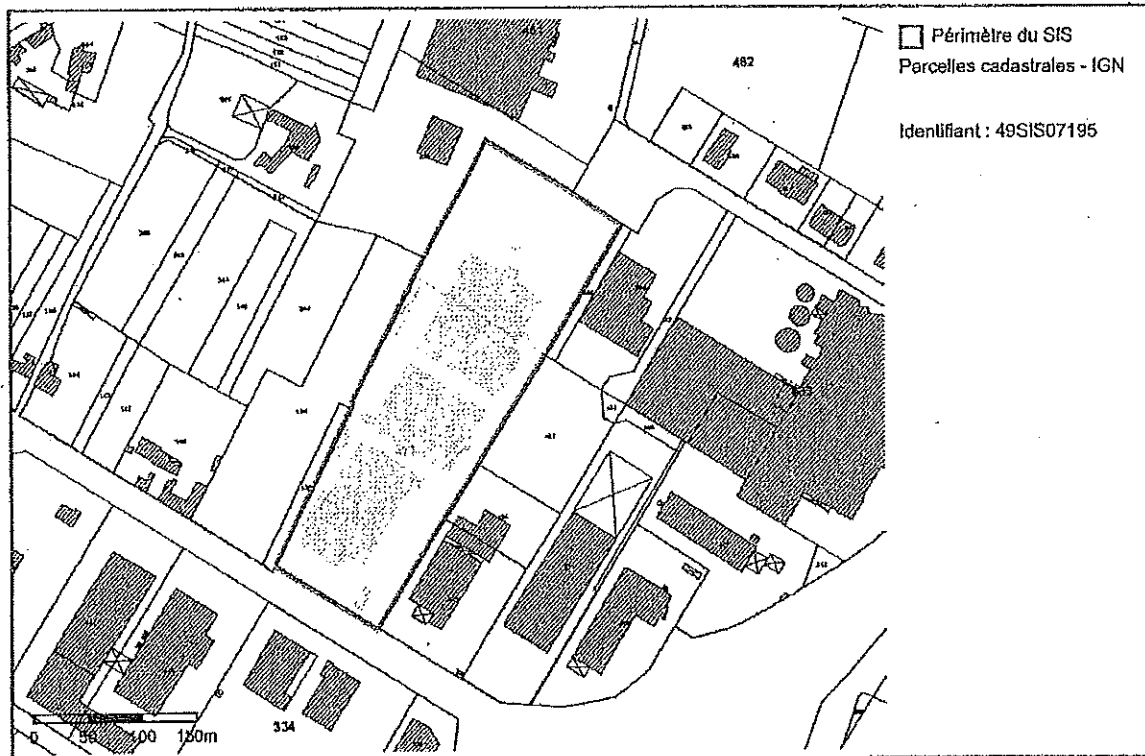
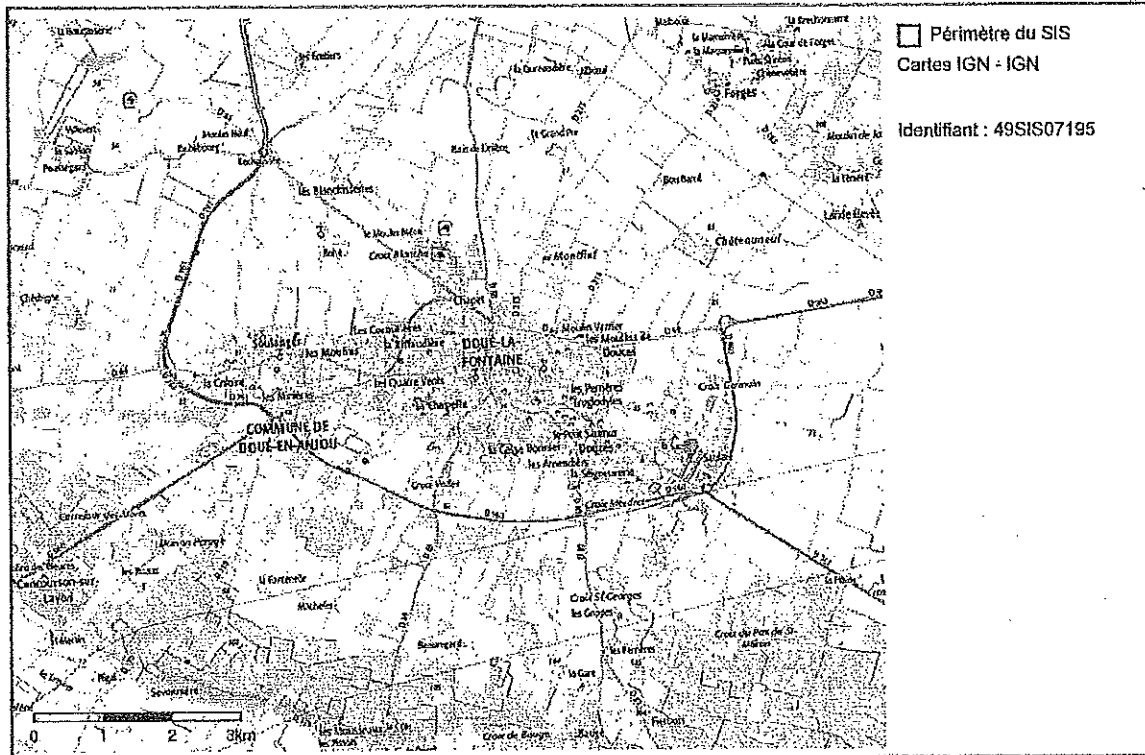
Liste parcellaire cadastral

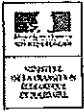
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DOUE LA FONTAINE	ZO	471	
DOUE LA FONTAINE	ZO	601	

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07579
Nom usuel	Ancienne décharge de Longue-Jumelles
Adresse	Route D938
Lieu-dit	La Saulaie
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	LONGUE JUMELLES - 49180
Caractéristiques du SIS	<p>Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1970-2001. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : déchets ménagers, déchets inertes, déchets verts, encombrants, nombreux fûts et bonbonnes de gaz. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 40 000 m³. Une étude préalable à la réhabilitation de l'ancienne décharge a été réalisée en 2002, les recommandations n'avaient pas été suivies en 2006 en totalité.</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2006. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est avérée.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	465490.0 , 6705308.0 (Lambert 93)
Superficie totale	23450 m ²
Perimètre total	789 m

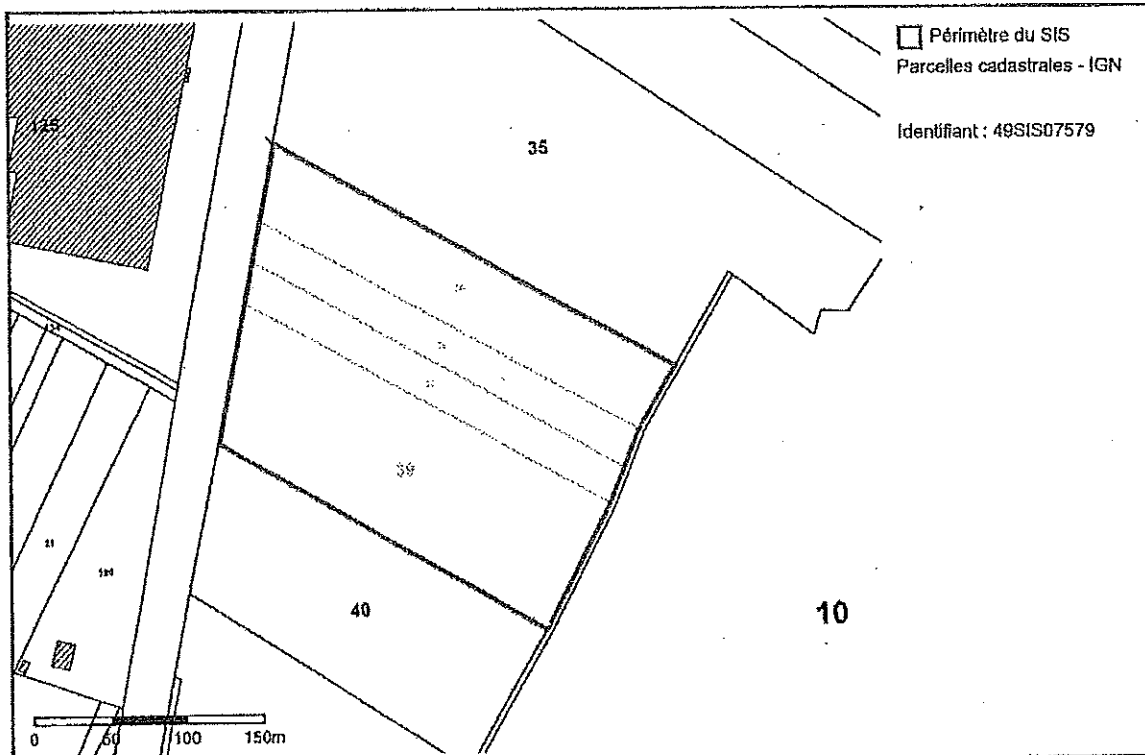
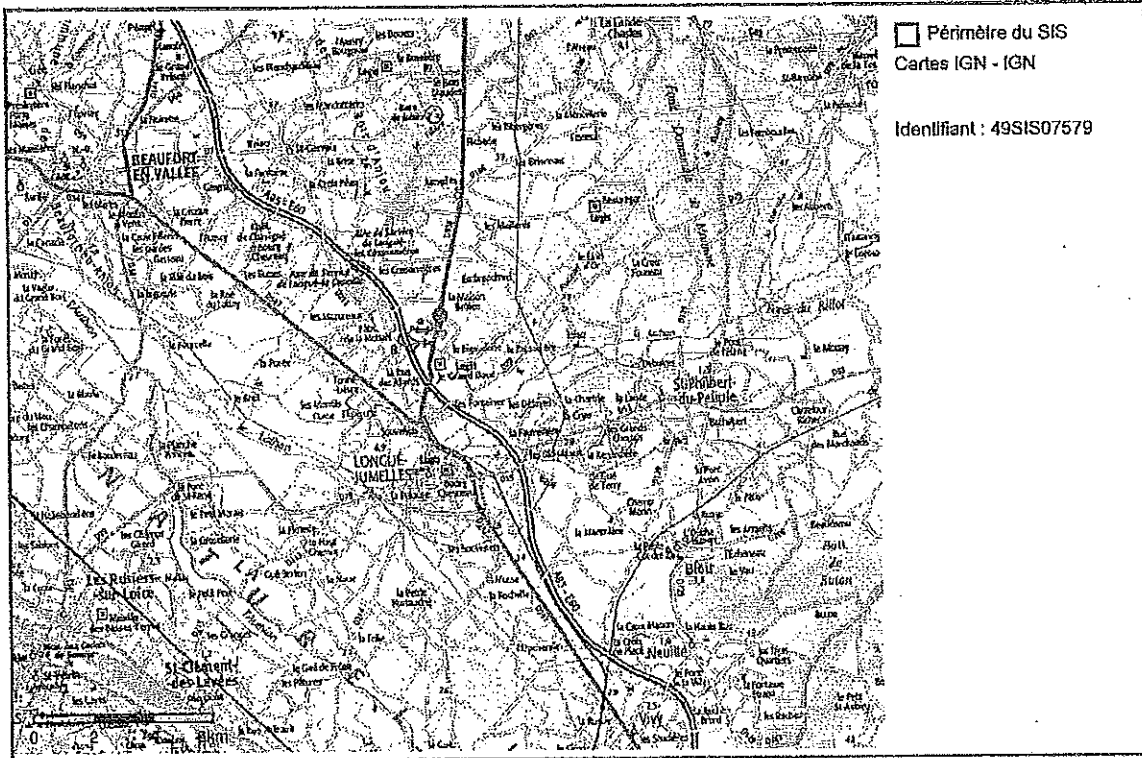
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date generation
LONGUE JUELLES	YS	36	25/05/2018
LONGUE JUELLES	YS	37	25/05/2018
LONGUE JUELLES	YS	38	25/05/2018
LONGUE JUELLES	YS	39	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07560
Nom usuel	Ancienne décharge de Montreuil-Bellay
Adresse	D 175
Lieu-dit	Champ de Liveau
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	MONTREUIL BELLAY - 49215
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1974-2005. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : ordures ménagères et assimilées, de ferrailles, bois, plastiques, tissus, bitume, tôle d'amiante fibro, toiles de fibre de verres avec des feuilles d'aluminium, pneus, bidon vides et batterie. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 200 000 m³. Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). De plus, des mesures d'émission de biogaz ont été effectués sur le site en 2004 et mettent en évidence une production de biogaz mais en faible quantité.</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2006. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est avéré.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL49011657	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL49011657

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 460073.0 , 6676947.0 (Lambert 93)

Superficie totale 110218 m²

Perimètre total 1853 m

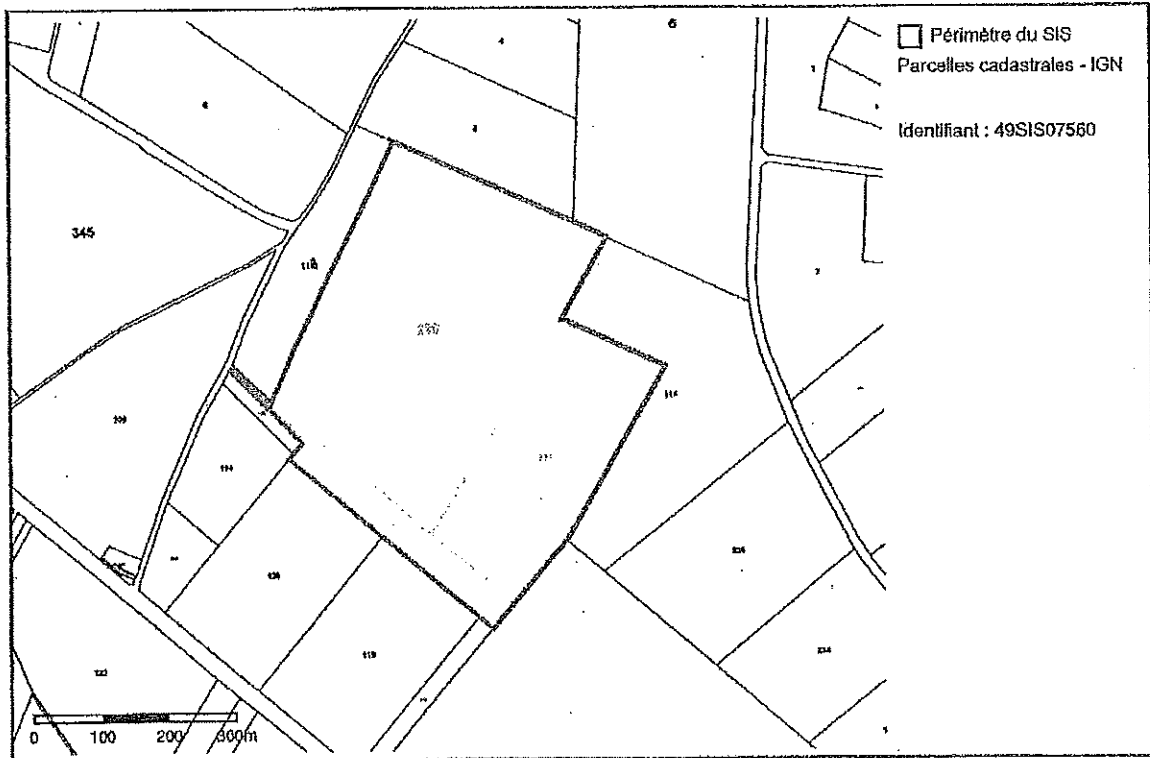
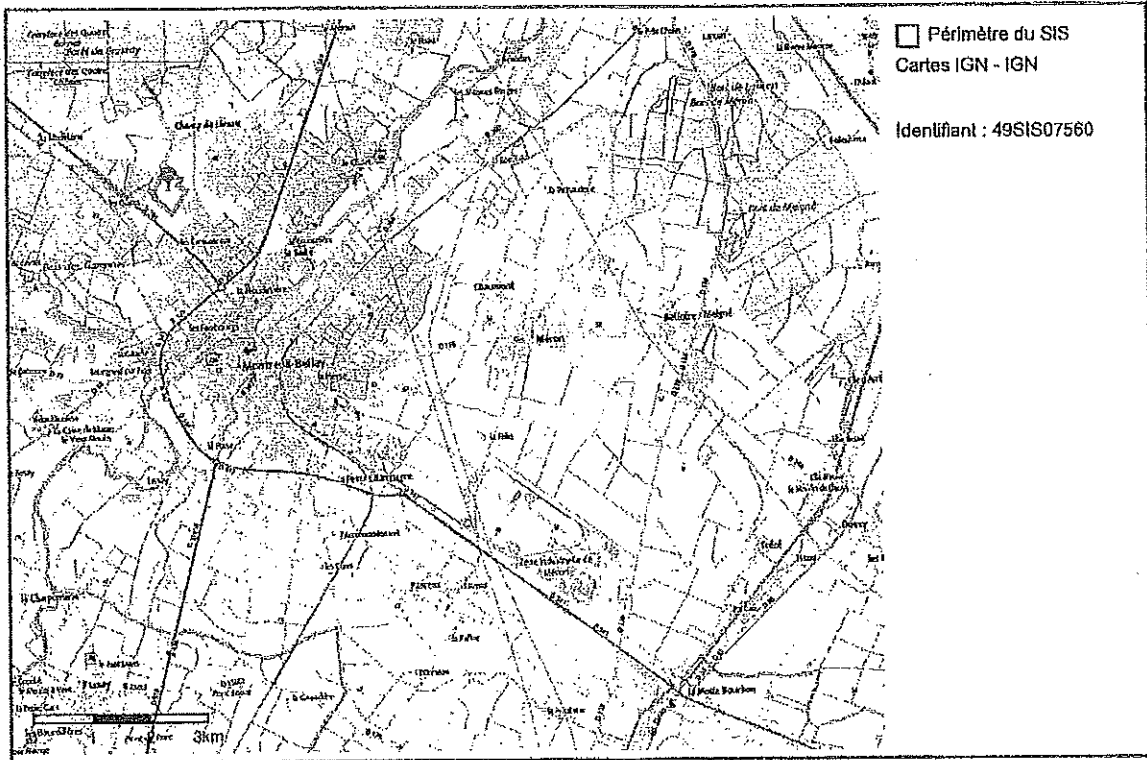
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONTREUIL BELLAY	YM	117	24/05/2018
MONTREUIL BELLAY	YM	226	24/05/2018
MONTREUIL BELLAY	YM	227	24/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07562
Nom usuel	Ancienne décharge Saint Clément des Levées
Adresse	rue de la Ruelle aux Loups
Lieu-dit	La Prée
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	SAINT CLEMENT DES LEVEES - 49272
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1989-1999. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : ordures ménagères, gravats, déchets verts, verre, bidons et présence possible de déchets dangereux en quantité limitée. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 2400 m ³ . Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2001. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable. Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

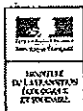
Coordonnées du centroïde	459711.0 , 6700067.0 (Lambert 93)
Superficie totale	67839 m ²
Perimètre total	1916 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date generation
SAINT CLEMENT DES LEVEES	ZN	16	25/05/2018

Documents



Identification

Identifiant	49SIS07573
Nom usuel	Ancienne décharge de Saint-Just-sur-Dives
Adresse	Route D360
Lieu-dit	Les Maisons Rouges
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	SAINT JUST SUR DIVE - 49291
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1975-2005. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : déchets divers en mélange (ferraille, carton, papier, verre, déchets vert, encombrants, ordures ménagères...). Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 7 000 m ³ . Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2010. Après sa réhabilitation seul l'entreposage de terre et de gravats sont autorisés par la commune, propriétaire du site. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable.

Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL4901741	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4901741

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 464179.0 , 6677672.0 (Lambert 93)
Superficie totale 9909 m²
Périmètre total 505 m

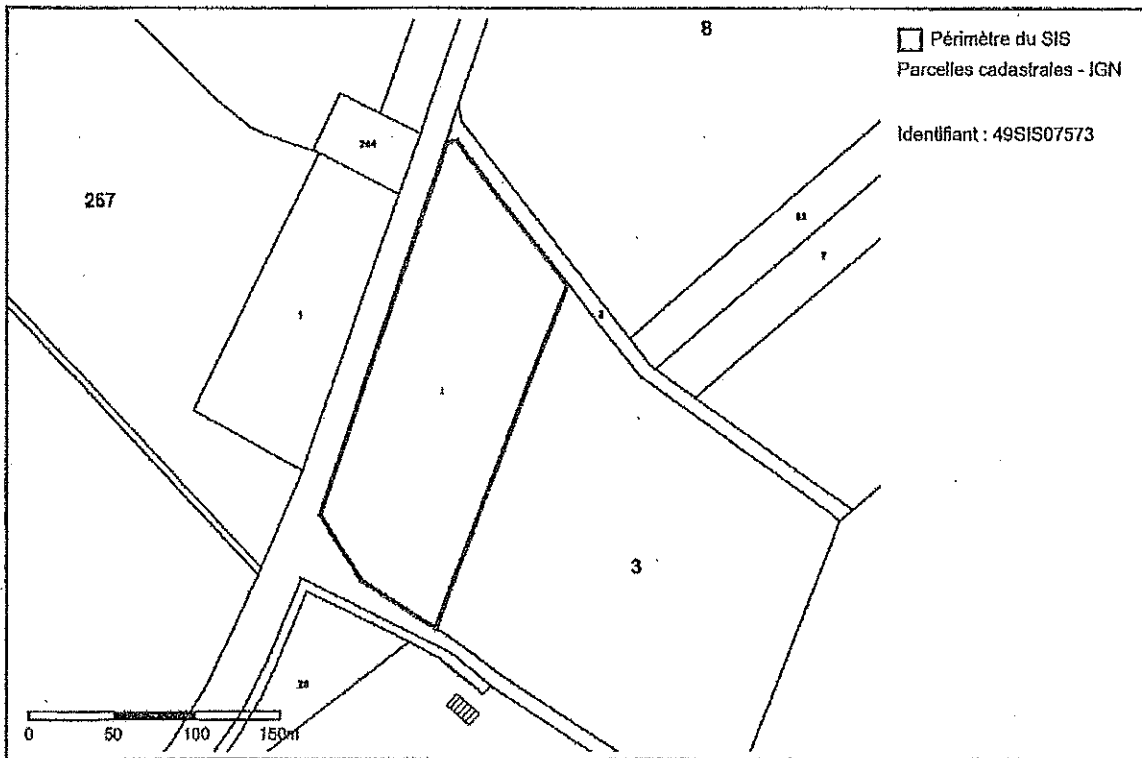
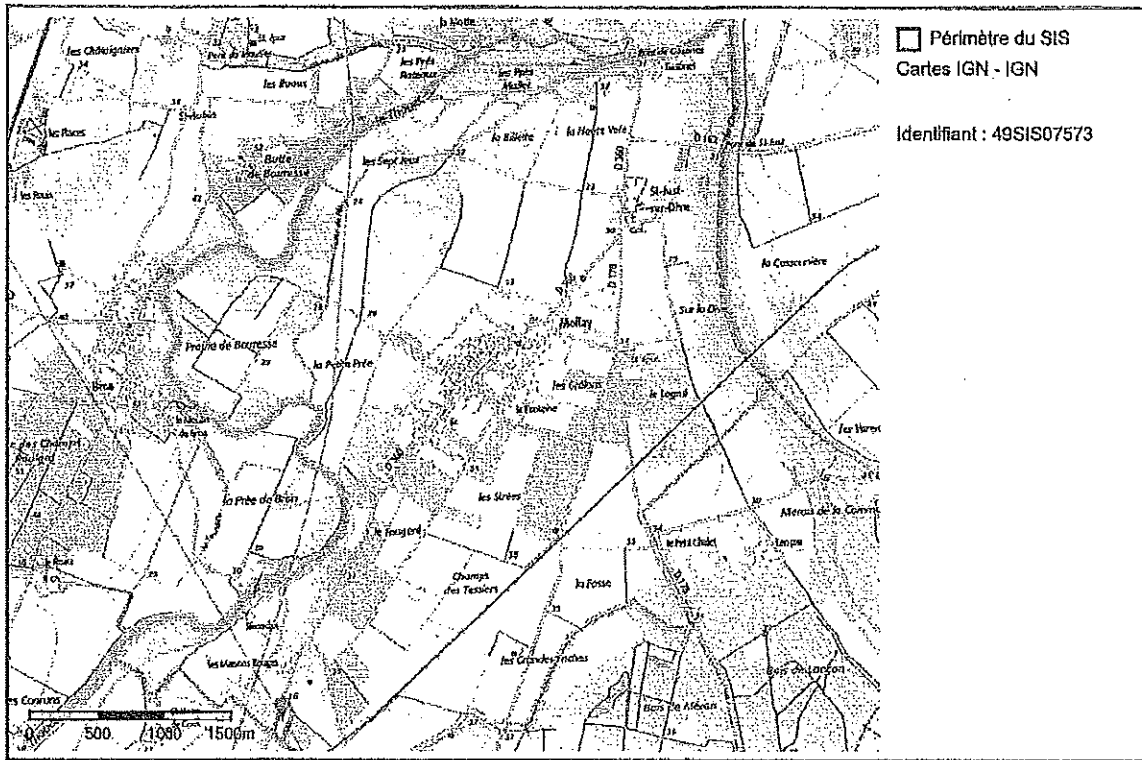
Liste parcellaire cadastral

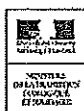
Date de vérification du
parcellaire 25/05/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT JUST SUR DIVE	ZH	2	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS05509
Nom usuel	Ancienne usine à gaz de Saumur
Adresse	17 place Marc Leclerc
Lieu-dit	
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	SAUMUR - 49328
Caractéristiques du SIS	<p>Le terrain se situe au centre de la commune de Saumur, sur l'île bordé par la Loire. Le site est entouré par un parking et des résidences au Nord, une zone d'habitations à l'Ouest et au Sud, et par la Loire à l'Est.</p> <p>D'une superficie totale de 10487 m², le terrain a accueilli de 1839 à 1964 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Le site de Saumur est en classe 3 selon la hiérarchie des sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site, etc). De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.</p> <p>Actuellement, le site est occupé par une agence clientèle et technique d'EDF-GDF Services.</p>
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	<p>Ce site a fait l'objet d'une étude historique et documentaire avec localisation des cuves effectuée en janvier 2001 ; il est ressorti la présence d'une cuve à goudrons contenant des souillures. Les travaux de neutralisation ont été réalisés en décembre 2001. Ils ont consisté en la vidange de la cuve et au nettoyage de l'ouvrage (170.3T de goudrons et 15.6 T d'eaux souillées ont été éliminés en centre de traitement) puis en son remblaiement avec des matériaux sains. Par ailleurs, 35 m³ de remblais souillés ont été traités dans un centre de désorption thermique.</p> <p>Aucune cession ou vente des terrains n'est envisagé, ni même de travaux de réaménagement susceptibles d'occasionner des remaniements du sol ou projet de modification de l'usage actuel du site. En conséquence, aucune action (étude ou travaux) n'est actuellement prévue sur ce site.</p> <p>De nouvelles investigations pourraient avoir lieu en cas de nouvel usage ou de projet d'aménagement urbain sur le site pour s'assurer de la compatibilité des terrains avec le projet envisagé.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL4902228	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4902228
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	49.0015	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=49.0015

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 467553.0 , 6689455.0 (Lambert 93)

Superficie totale 12368 m²

Perimètre total 630 m

Liste parcellaire cadastral

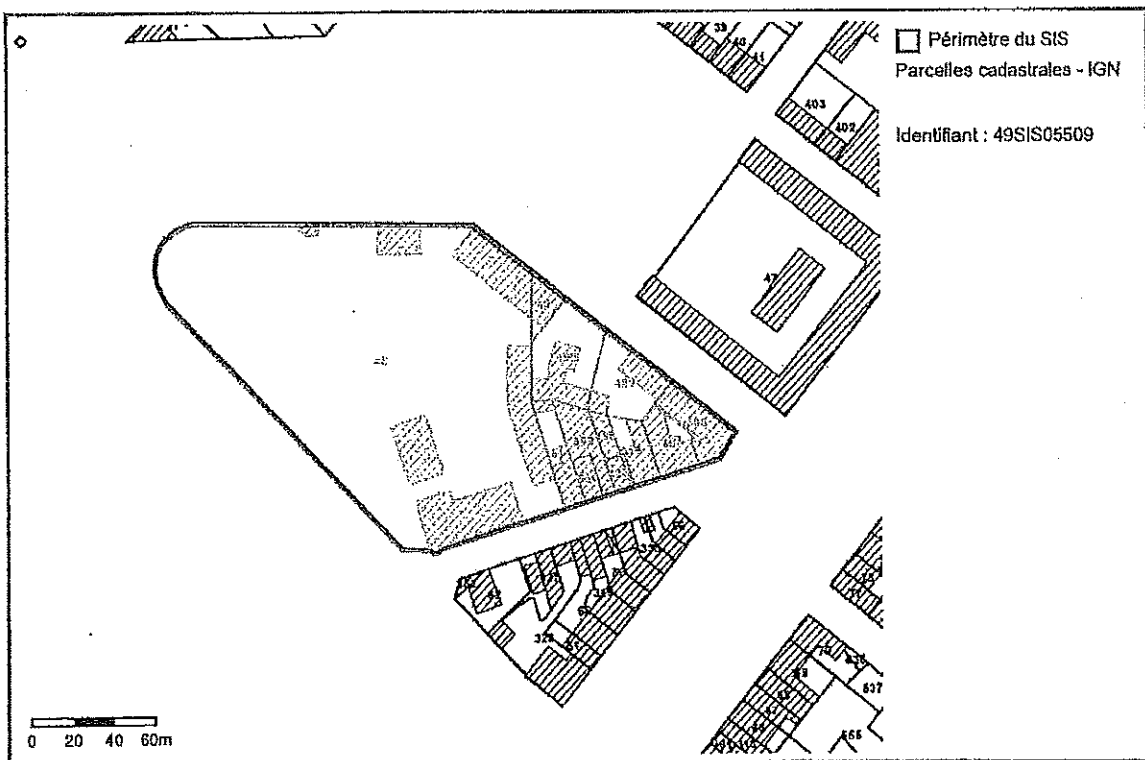
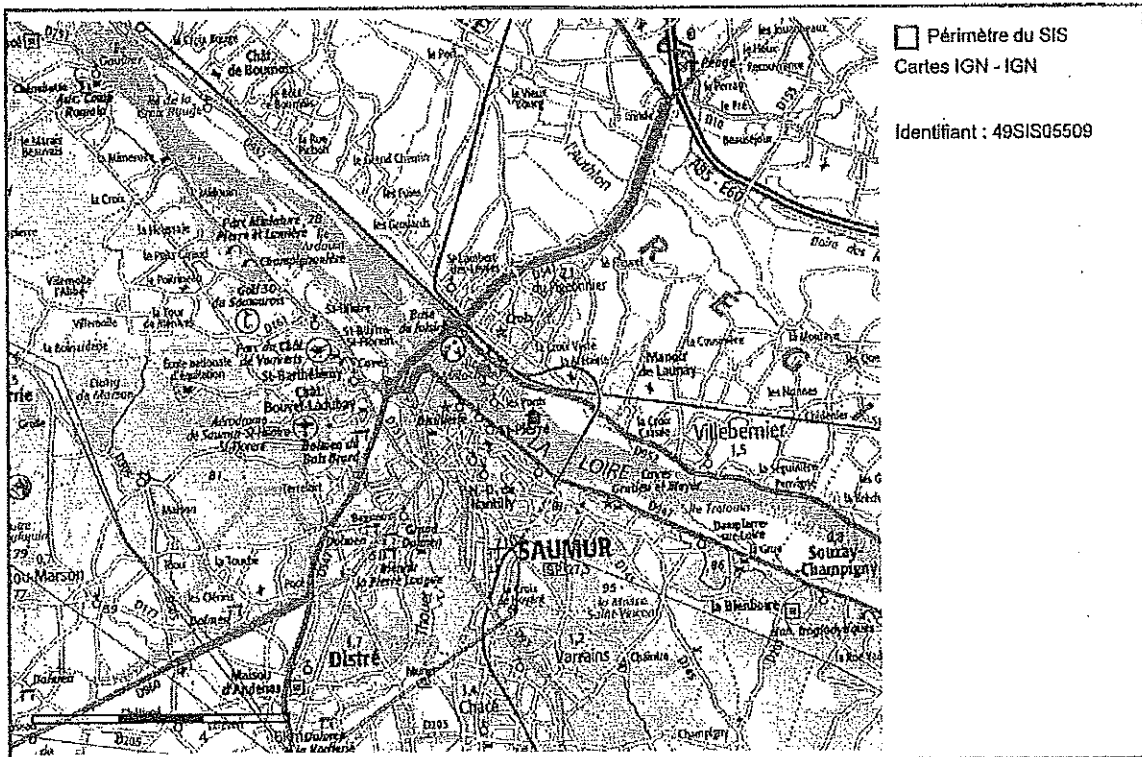
Date de vérification du parcellaire

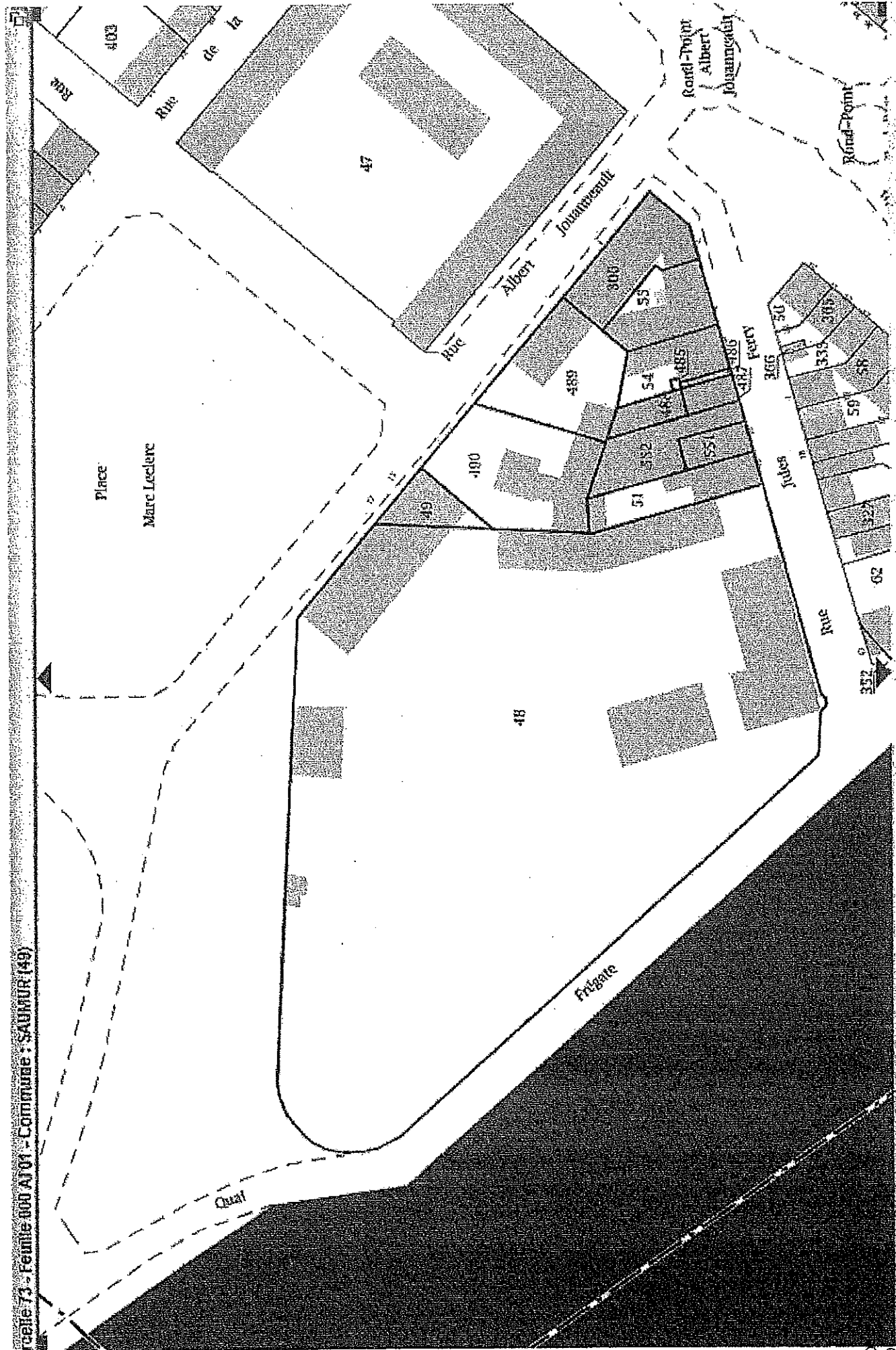
Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAUMUR	A1	486	05/07/2017
SAUMUR	A1	487	05/07/2017
SAUMUR	A1	489	05/07/2017
SAUMUR	A1	306	05/07/2017
SAUMUR	A1	49	05/07/2017
SAUMUR	A1	51	05/07/2017
SAUMUR	A1	54	05/07/2017
SAUMUR	A1	55	05/07/2017
SAUMUR	A1	552	05/07/2017
SAUMUR	A1	490	05/07/2017
SAUMUR	A1	488	05/07/2017
SAUMUR	A1	48	05/07/2017
SAUMUR	A1	551	05/07/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffuse
Plan cadastral		Oui

Cartographie





feuille 73 - Feuille 100 A101 - Commune : SAUMUR (49)

Coordonnées en projection: RGF93/C47 X=1467285.46; Y=6234072.87
 Coordonnées géographiques: WGS84 (GPS) DNS (47°15'55"N - 0°4'36"O) - Latitude = 47.265386 N - Longitude = 0.076720 O



Identification

Identifiant	49SIS07564
Nom usuel	Ancienne décharge de Turquant
Adresse	Chemin de Montsoreau
Lieu-dit	Les Galluches
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	TURQUANT - 49358
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1980-2000. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : matériaux inertes, pneus, encombrants ménagers, déchets industriels. Le volume du massif de déchet a pu être estimé de 7500 à 15000 m³. Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les investigations menées en 2001 n'avaient pas mis en évidence la présence de biogaz dans le massif de déchets.</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2008. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est quasi-certain.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public BRGM	Base BASIAS	PAL4903316	http://basias.brqm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4903316

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 474699.0 , 6682898.0 (Lambert 93)
Superficie totale 2155 m²
Perimètre total 240 m

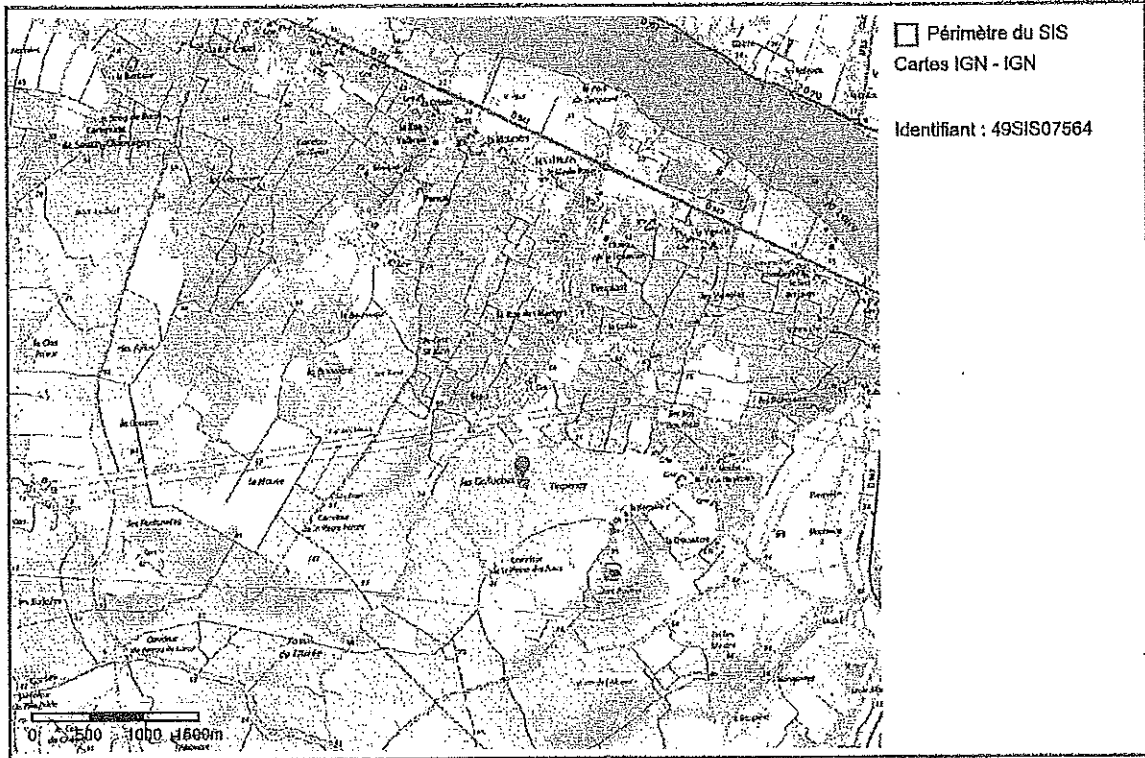
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TURQUANT	D	653	25/05/2018
TURQUANT	D	654	25/05/2018
TURQUANT	D	655	25/05/2018
TURQUANT	D	746	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07572
Nom usuel	Ancienne décharge de Vivy
Adresse	rue du Gue d'Arcy
Lieu-dit	Le Port
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	VIVY - 49378
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1976-1999. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : ordures ménagères et assimilées, bâches agricoles, déchets verts, et inertes. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 27000 m³. Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les investigations menées en 2003 avaient mis en évidence la présence de biogaz en trop faible pour justifier la mise en place d'un réseau de collecte.</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2006. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	468085.0 , 6695051.0 (Lambert 93)
Superficie totale	29038 m ²
Perimètre total	831 m

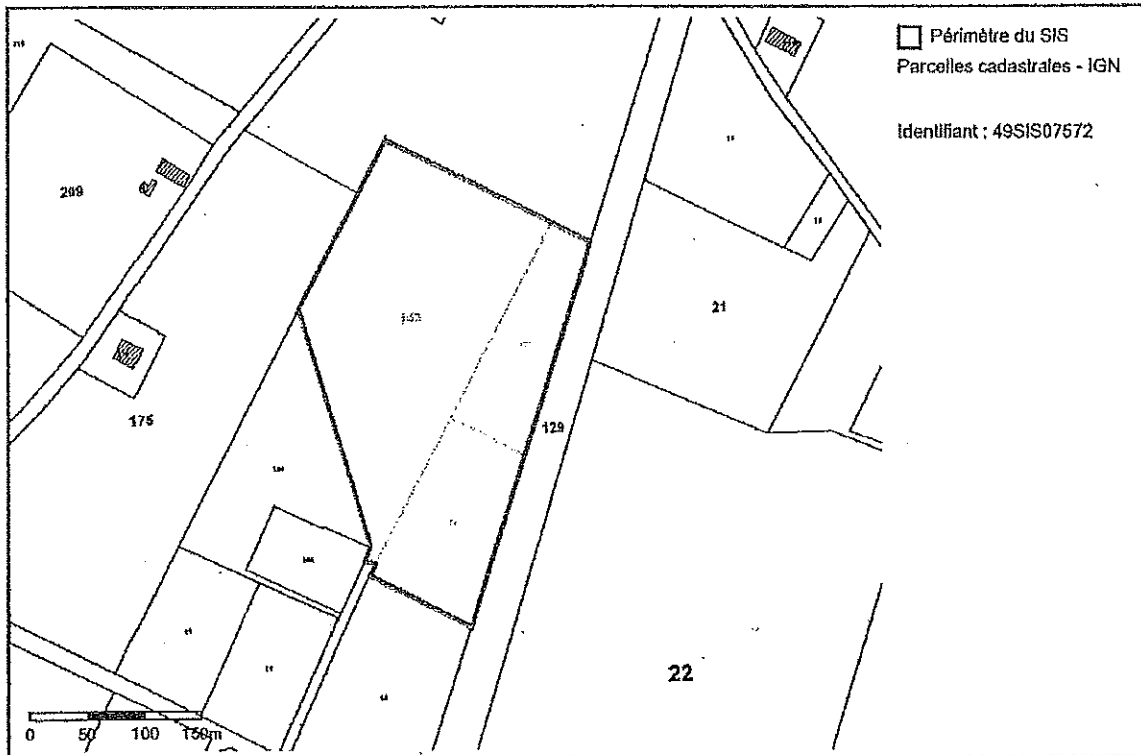
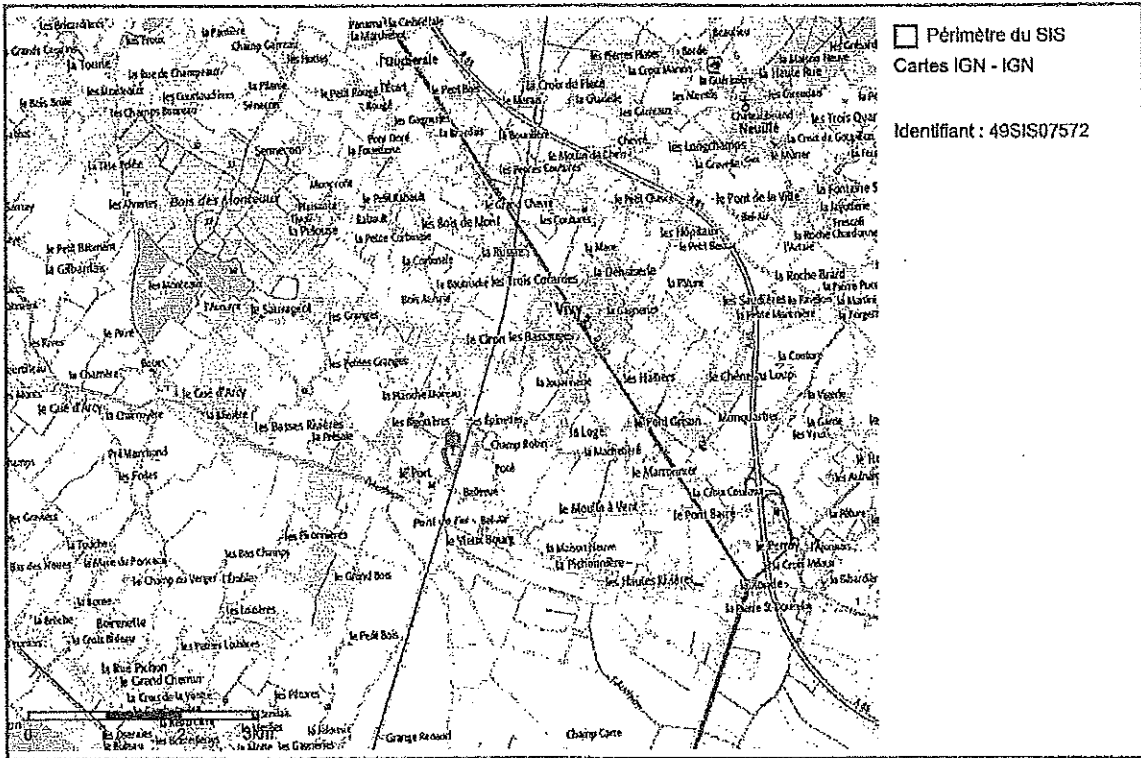
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
VIVY	ZN	15	25/05/2018
VIVY	ZN	143	25/05/2018
VIVY	ZN	156	25/05/2018

Documents

Cartographie





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bureau des Procédures Environnementales et Foncières

Installation classée pour la protection de l'environnement

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté préfectoral n° 68 portant création de secteurs d'information sur les sols sur
le territoire de l'**agglomération de Mauges communauté** sur les communes de
Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Montrevault-sur-Evre

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7,
R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un
urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les
sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du
code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 7 décembre 2018 proposant la
création de SIS sur les communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou,
Montrevault-sur-Evre ,

Vu les avis émis par le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges et par le président de l'agglomération de Mauges communauté,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 21 juin 2018,

Vu l'absence d'observations du public recueillies entre le 21 juin 2018 et le 21 juillet 2018,

Vu la présentation du dossier en conseil départemental de l'environnement et des risques technologiques (CODERST) le 31 janvier 2019,

Considérant que les activités exercées par la société Caillaud Bois, la présence de l'ancien site minier aurifère de la Bellière et des anciennes décharges de Beaupréau, Chemillé, la Chaussaire, la Tourlandry, Saint Pierre de Montlimart, Andrezé, la Boissière-sur-Evre sont à l'origine de pollution des sols,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols suivants sont créés :

sur la commune de Chemillé-en-Anjou (*Chemillé, La Tourlandry, communes déléguées*)

- SIS n°49SIS0 relatif au site de l'ancienne décharge de la Tourlandry,
- SIS n°49SIS0 relatif au site de l'ancienne décharge de Chemillé,
- SIS n°49SIS0 relatif au site de CAILLAUD BOIS,

sur la commune de Beaupréau-en-Mauges

- SIS n°49SIS0 relatif au site de l'ancienne décharge de Beaupréau,
- SIS n°49SIS0 relatif au site de l'ancienne décharge d'Andrezé,

sur la commune de Montrevault-sur-Evre (*La Boissière-sur-Evre, La Chaussaire, Le Fuilet, Saint Pierre Montlimart, communes déléguées*)

- SIS n°49SIS0 relatif au site de l'ancienne décharge de la Boissière-sur-Evre,
- SIS n°49SIS0 relatif au site de l'ancienne décharge de Saint Pierre de Montlimart,

- SIS n°49SIS0 relatif au site de l'ancienne décharge de la Chaussaire,
- SIS n°49SIS06480 relatif au site de La Bellière.

Ces secteurs d'informations des sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale.

ARTICLE 3 – SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Conformément aux dispositions de l'article R125-45, les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet: <http://www.georisques.gouv.fr>

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Montrevault-sur-Evre et au président de l'agglomération de Mauges communauté compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1. Il est également transmis à la chambre départementale des notaires.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'agglomération de Mauges communauté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire. Mention de cet arrêté et des modalités de consultation sont insérées dans un journal diffusé en Maine-et-Loire.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article L221-8 du code des relations entre le public et l'administration, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou instituant d'autres formalités préalables, une décision individuelle expresse est opposable à la personne qui en fait l'objet au moment où elle est notifiée.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes ne peut être saisi que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

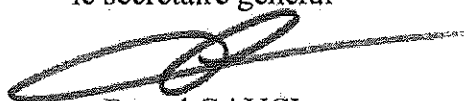
En application de l'article R421-5 du code de justice administrative, les délais de recours contre une décision administrative ne sont opposables qu'à la condition d'avoir été mentionnés, ainsi que les voies de recours, dans la notification de la décision.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, Monsieur le sous-préfet de Cholet, Messieurs les maires de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Montrevault-sur-Evre, Monsieur le président de l'agglomération de Mauges communauté, madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de la Loire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 27 FEV. 2019

pour le préfet et par délégation
le secrétaire général



Pascal GAUCI

Secteur d'information sur les Sols

SIS -49

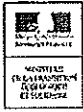
Maine-et-Loire

Communes de la communauté d'Agglomération de Mauge Communauté concernées :

- **Chemmillé-en-Anjou (*Chemmillé, La Tourlandry, communes déléguées*)**
 - SIS n°49SIS07559 relatif au site de l'ancienne décharge de la Tourlandry,
 - SIS n°49SIS07557 relatif au site de l'ancienne décharge de Chemillé,
 - SIS n°49SIS07466 relatif au site de Caillaud Bois,

- **Beaupréau-en-Mauges
(*Beaupréau, commune déléguée*)**
 - SIS n°49SIS07390 relatif au site de l'ancienne décharge de Beaupréau,
 - SIS n°49SIS07566 relatif au site de l'ancienne décharge d'Andrezé,

- **Montrevault-sur-Evre
(*La Boissière-sur-Evre, La Chaussaire, Le Fuiet, Saint Pierre Montlimart, communes déléguées*)**
 - SIS n°49SIS07568 relatif au site de l'ancienne décharge de la Boissière-sur-Evre,
 - SIS n°49SIS07563 relatif au site de l'ancienne décharge de Saint Pierre de Montlimart,
 - SIS n°49SIS07578 relatif au site de l'ancienne décharge de la Chaussaire,
 - SIS n°49SIS06480 relatif au site de La Bellière.



Identification

Identifiant	49SIS07559
Nom usuel	Ancienne décharge de La Tourlandry
Adresse	route de Chemillé
Lieu-dit	La Gagnerie
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	LA TOURLANDRY - 49351
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1980-2002. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : à priori déchets ménagers et assimilés. Le volume du massif de déchet a pu être estimé de 4500 à 6000 m³. Il est possible que le massif de déchet produise du biogaz (odeur de fermentation lors de la visite du 28 juin 2011, BRGM)</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2002. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	419632.0 , 6678531.0 (Lambert 93)
Superficie totale	16177 m ²
Perimètre total	1303 m

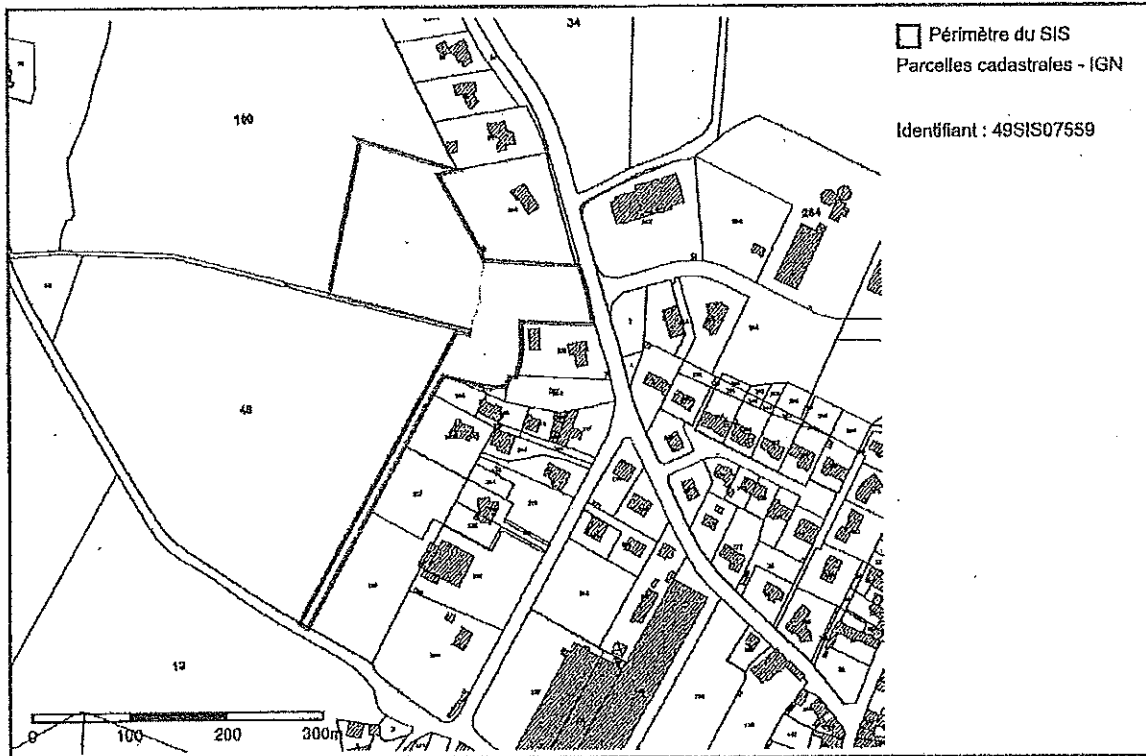
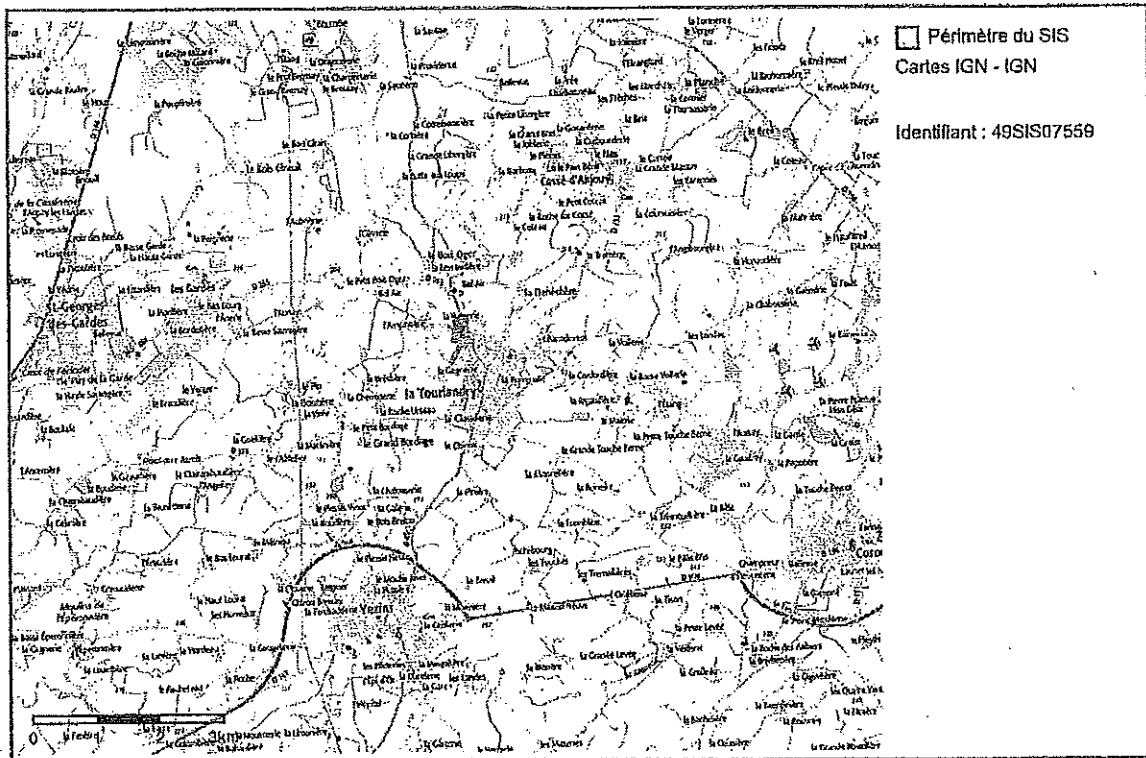
Liste parcellaire cadastrale

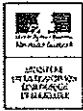
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LA TOURLANDRY	ZN	37	24/05/2018
LA TOURLANDRY	ZN	101	24/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07557
Nom usuel	Ancienne décharge de Chemillé
Adresse	Route le Tail
Lieu-dit	Le Tail
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	CHEMILLE MELAY - 49092
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1990-2000. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : déchets ménagers et assimilés, des végétaux, des gravats, du plastique, du verre, du plâtre mais aussi des produits toxiques (huile, essence, vernis anticorrosion). Le volume du massif de déchet a pu être estimé de 55000 à 70000 m³. Pendant l'exploitation, les déchets étaient intercalés d'une couche de terre et le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2011. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est quasi-certain.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	420350.0 , 6687851.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7782 m ²
Perimètre total	449 m

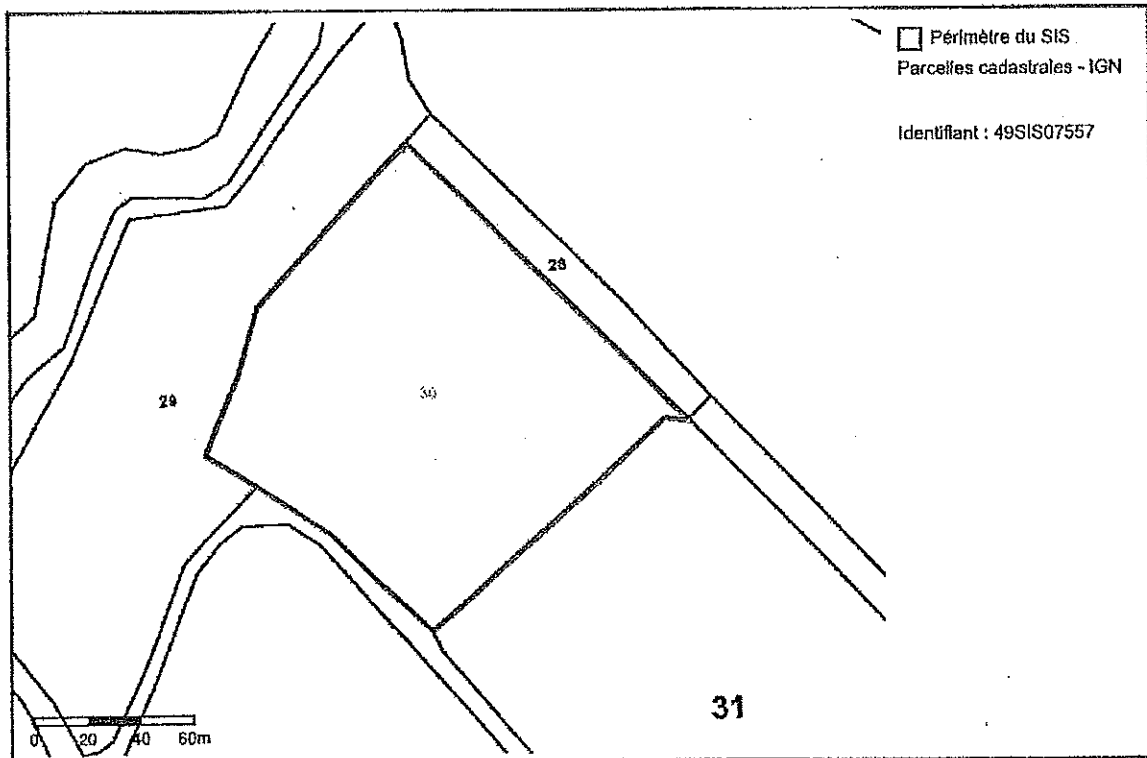
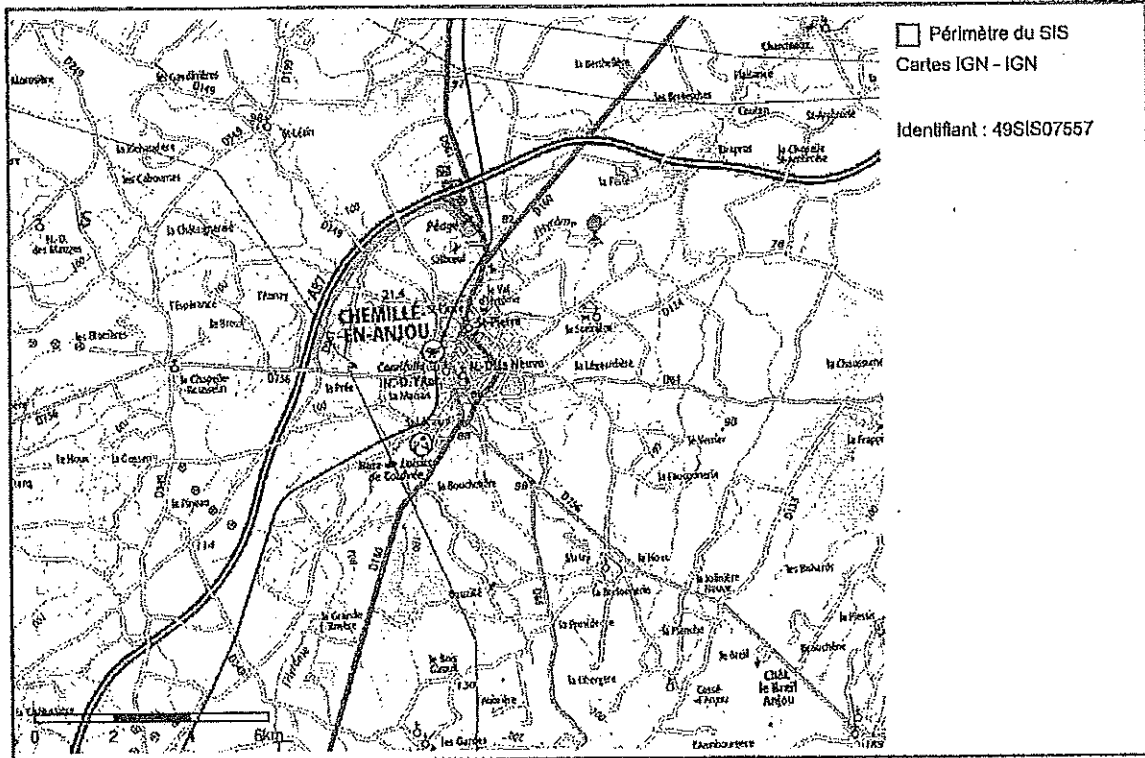
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHEMILLE MELAY	YM	30	24/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07466
Nom usuel	Caillaud Bois
Adresse	rue François Secher
Lieu-dit	
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	CHEMILLE MELAY - 49092
Caractéristiques du SIS	L'ancien site industriel a déjà fait l'objet d'une étude sur la qualité des sols en septembre 2017 dans le cadre d'une démarche d'aménagement. La commune de Chemillé-en-Anjou a confié à un bureau d'études la réalisation d'un diagnostic initial de pollution : prélèvements et analyses de sols (rapport de décembre 2017).
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	Les résultats des investigations montrent dans les sols, des anomalies ponctuelles et considérées comme non concentrées en : <ul style="list-style-type: none">- Arsenic dans les remblais puis le terrain naturel entre 0 et 1,0 m de prof/sol avec une teneur maximale de 120 mg/kg MS,- Chrome VI dans les remblais puis le terrain naturel avec une teneur maximale de 0,58 mg/kg MS,- Hydrocarbures volatils et non volatils dans les remblais puis le terrain naturel avec une teneur maximale HC C10-C40 de 266 mg/kg MS dont fraction volatiles HC C10-C16 de 38 mg/kg MS,- PCB dans les remblais puis le terrain naturel avec une teneur maximale de 0,37 mg/kg MS,- Méthanol dans le terrain naturel avec une teneur maximale de 5,7 mg/kg MS. <p>L'étude a conclu sur la nécessité d'investigations complémentaires pour établir la compatibilité du nouvel usage avec l'état du milieu.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	420261.0 , 6682411.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6548 m ²
Perimètre total	514 m

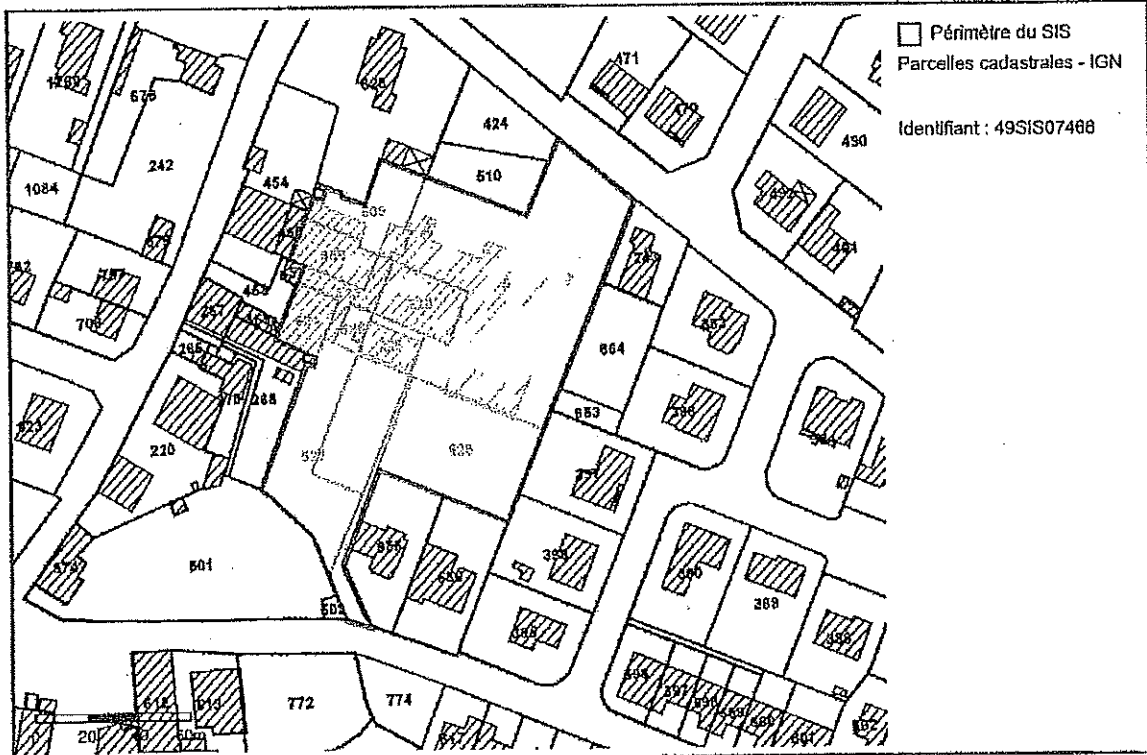
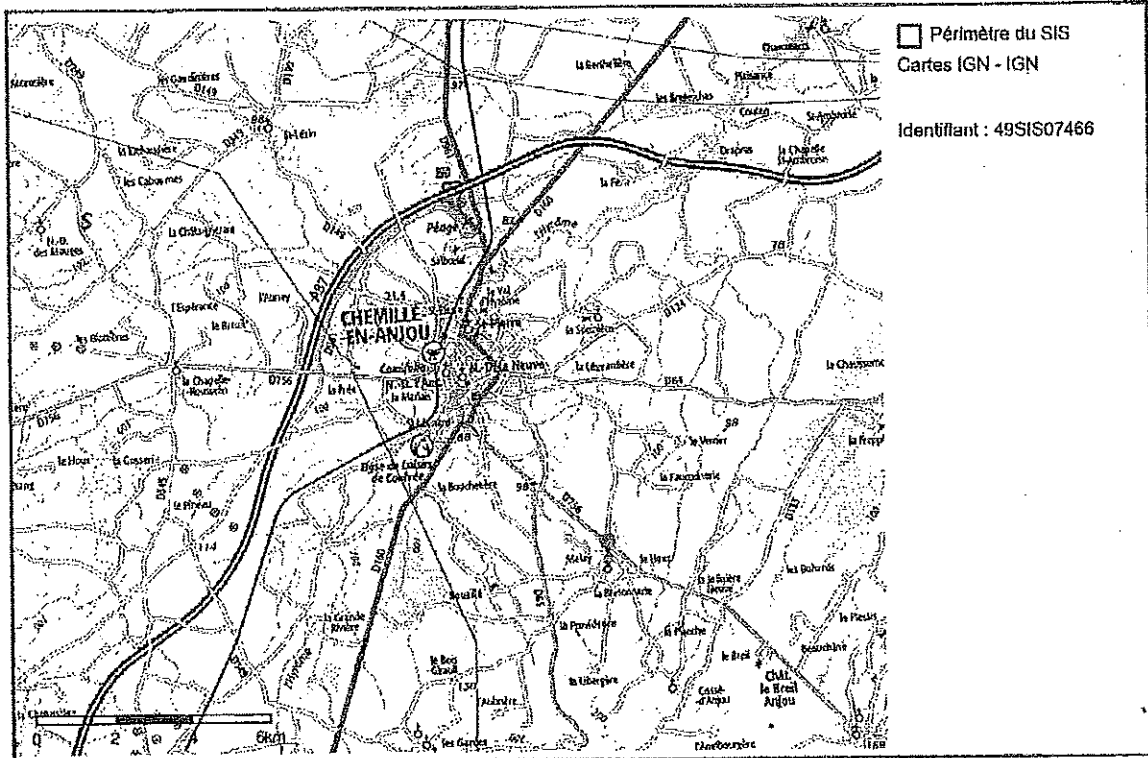
Liste parcellaire cadastrale

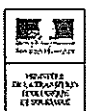
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHEMILLE MELAY	AE	225	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	226	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	227	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	228	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	456	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	509	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	511	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	523	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	524	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	525	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	526	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	527	17/05/2018
CHEMILLE MELAY	AE	528	17/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07390
Nom usuel	Ancienne décharge Beaupréau
Adresse	rue de la Sablière
Lieu-dit	
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	BEAUPREAU - 49023
Caractéristiques du SIS	L'activité du site était une ancienne décharge sauvage dont les dates d'activités sont inconnues (voir parcellaire conforme an annexe).
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Dans le cadre d'un aménagement urbain et la découverte, lors des terrassements, de déchets enfouis dans les sols, la commune de Beaupréau-en-Mauges a confié à un bureau d'études la réalisation d'une prestation de prélèvements, mesures, observations et/ou analyse sur les sols (février 2017).

Les résultats obtenus dans le cadre de cette prestation montrent:

- qu'une partie du site les sols comprennent des remblais de déchets hétérogènes sur une épaisseur supérieure à 3 mètres avec des variations aléatoires de qualité à l'échelle métrique dans le massif de matériaux,
- des zones d'anomalies concentrées en hydrocarbures, en BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes), HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), métaux, PCB (Polychlorobiphényles) dans la partie centrale et Sud du site dont l'extension et les teneurs maximales dans les milieux (sols, eaux, air du sol) ne sont pas connues.

L'étude conclut qu'il n'est pas possible de donner un avis favorable pour la réalisation d'un habitat individuel en l'état sur les parcelles 443, 444 et 445 de la section AS (références parcellaires en vigueur au 01/08/2018).

Des investigations complémentaires seront nécessaires sur les parcelles concernées pour établir la compatibilité du nouvel usage avec l'état du milieu.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL4900605	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4900605

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 397992.0 , 6686523.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1698 m².

Perimètre total 235 m

Liste parcellaire cadastral

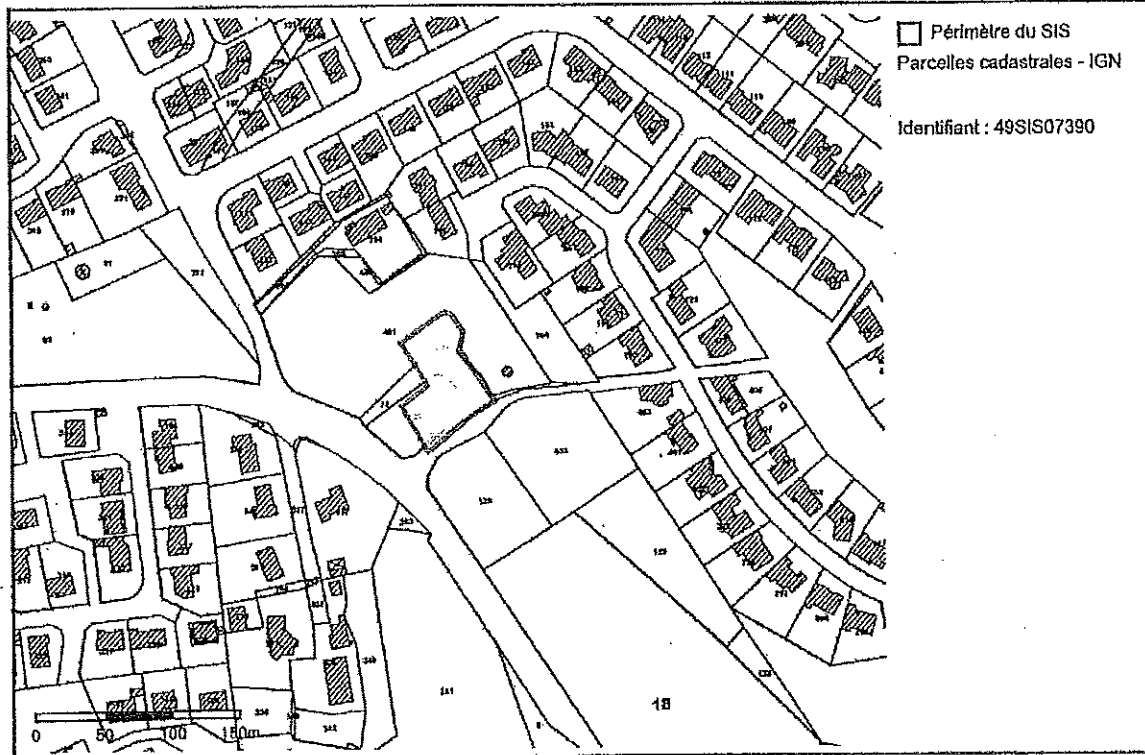
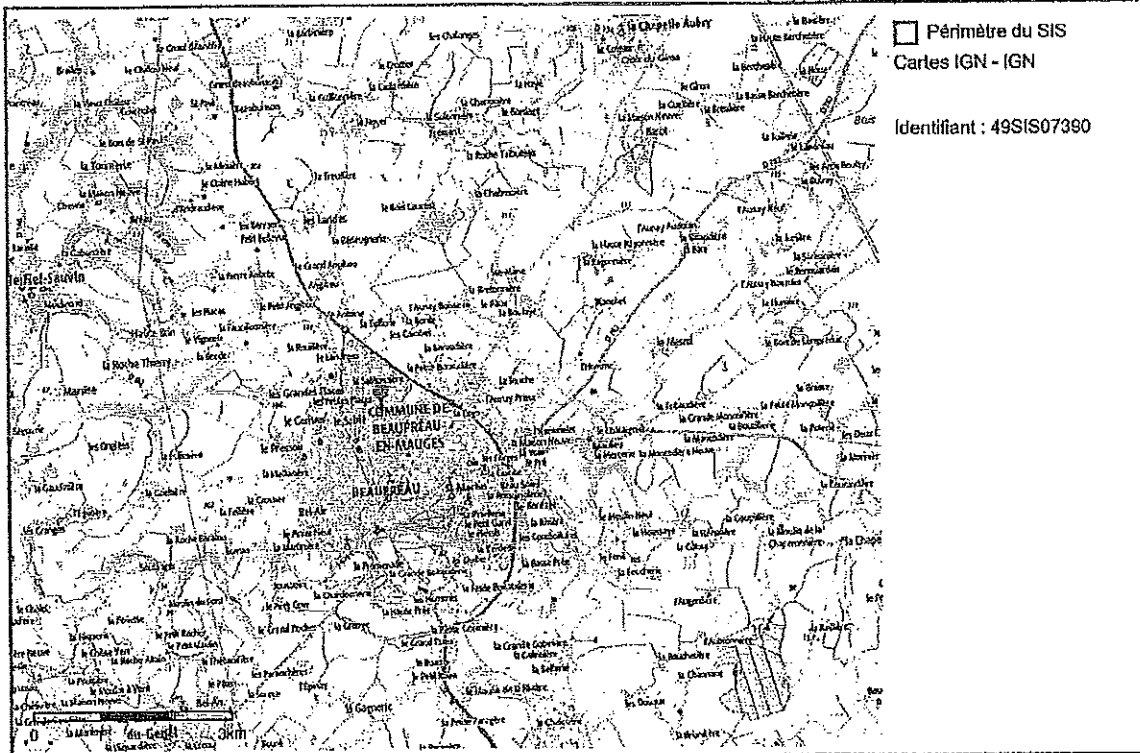
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BEAUPREAU	AS	401	15/05/2018
BEAUPREAU	AS	73	15/05/2018
BEAUPREAU	AS	28	15/05/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Zone polluée	Précision spatiale sur les investigations menées en février 2017	Oui
Plan cadastral	Parcellaire en vigueur au 01/08/2018	Oui

Cartographie



2.2.7. Cartographie synthétique des anomalies recensées sur le site



Figure 4 : Localisation des investigations réalisées (vue aérienne géoportail) – échelle : environ 1/1000ème

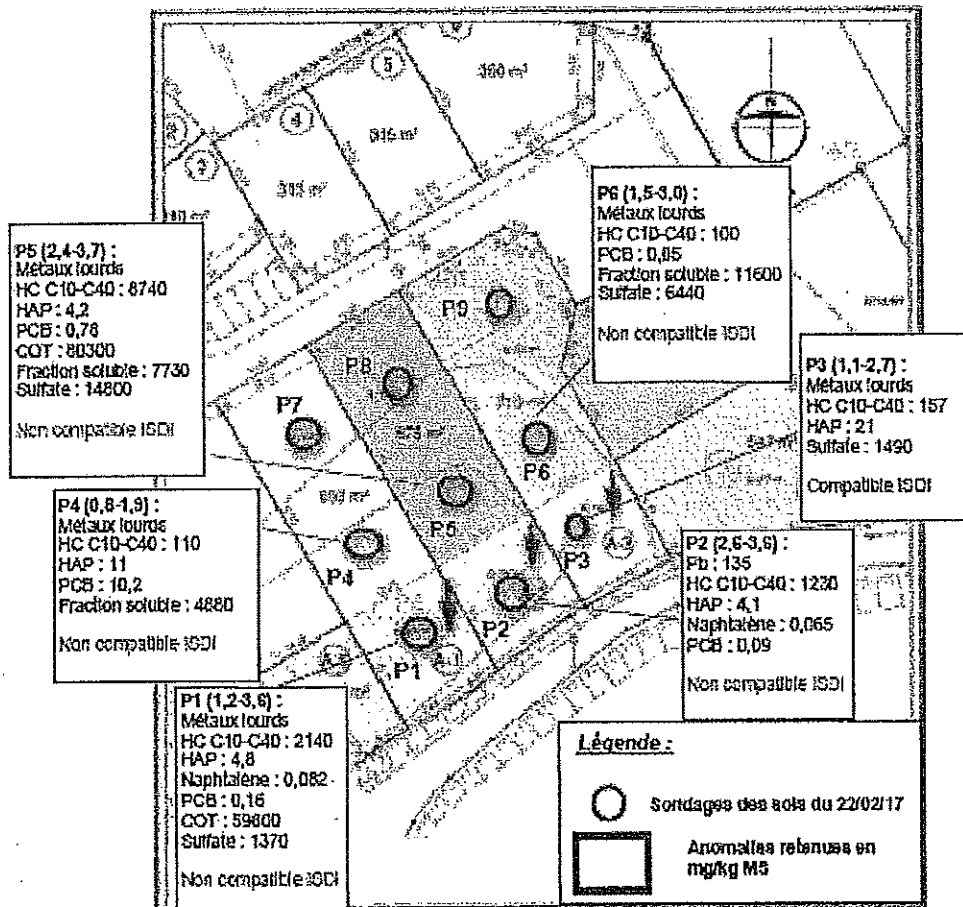


Figure 5 : Localisation des investigations réalisées et principales anomalies sols retenues - échelle : environ 1/1000ème



Identification

Identifiant	49SIS07566
Nom usuel	Ancienne décharge d'Andrezé
Adresse	route de Jallais
Lieu-dit	La Chaussée des Hayes
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	BEAUPREAU - 49023
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1970-1997. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : déchets banals (plastiques, ferrailles), déchets inertes, déchets verts, ordures ménagères. Le volume du massif de déchet a pu être estimé de 4400 à 11000 m³. Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2011. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	401670.0 , 6682032.0 (Lambert 93)
Superficie totale	65171 m ²
Perimètre total	1833 m

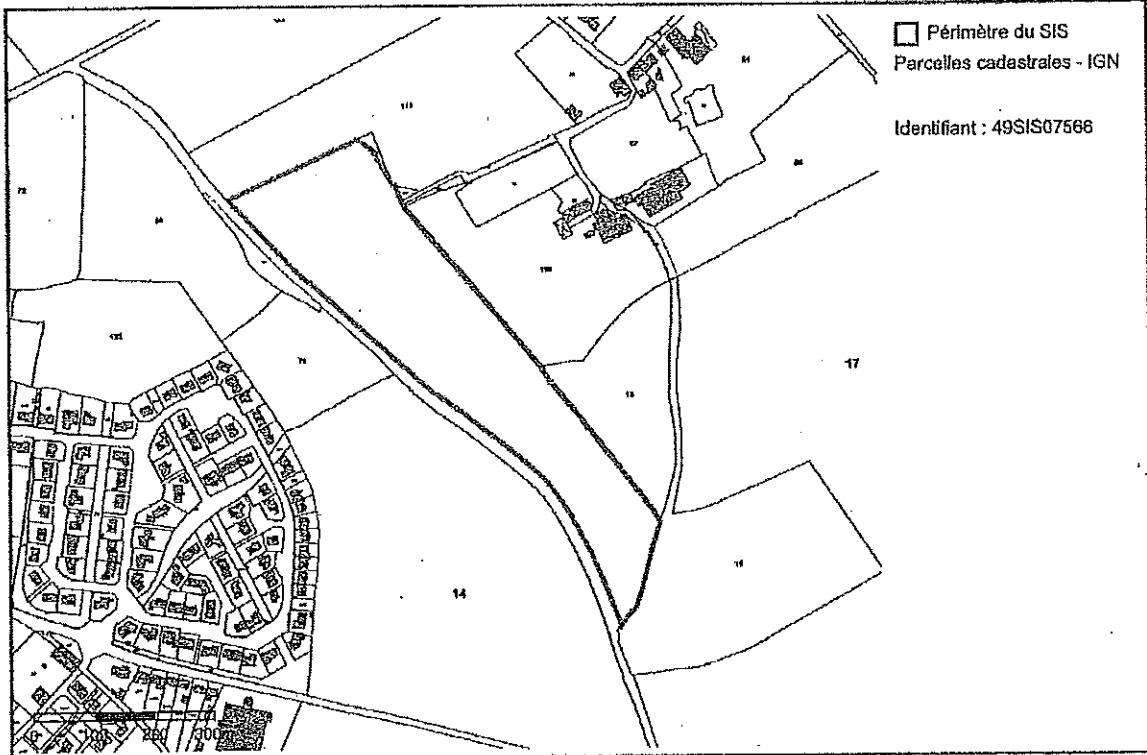
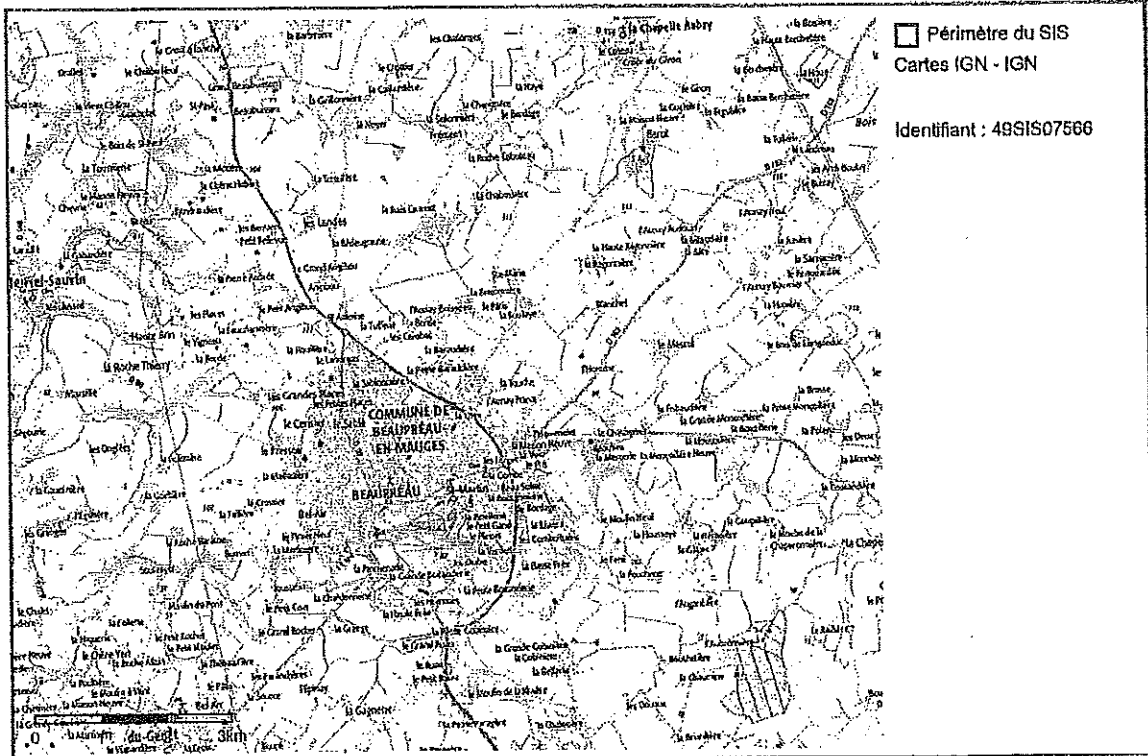
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BÉAUPREAU	WD	116	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07568
Nom usuel	Ancienne décharge de La Boissière-sur-Evre
Adresse	route départementale D143
Lieu-dit	La Gagnerie
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	LA BOISSIERE SUR EVRE - 49033
Caractéristiques du SIS	<p>Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1975-2001. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : essentiellement des ordures ménagères (composés en majorité de sacs plastiques avec cannettes acier, bouteille en verre, pots plastiques...), des matériaux de construction, du verre, des papiers ainsi que des résidus et des traces de déchets verts. Le volume du massif de déchet a pu être estimé de 46000 à 62000m³. Le brûlage des déchets était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Une étude préalable à la réhabilitation de l'ancienne décharge a été réalisée en 2002, les recommandations n'avaient pas été suivies en 2011.</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2011. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est probable.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 391062.0 , 6696782.0 (Lambert 93)
Superficie totale 6015 m²
Perimètre total 380 m

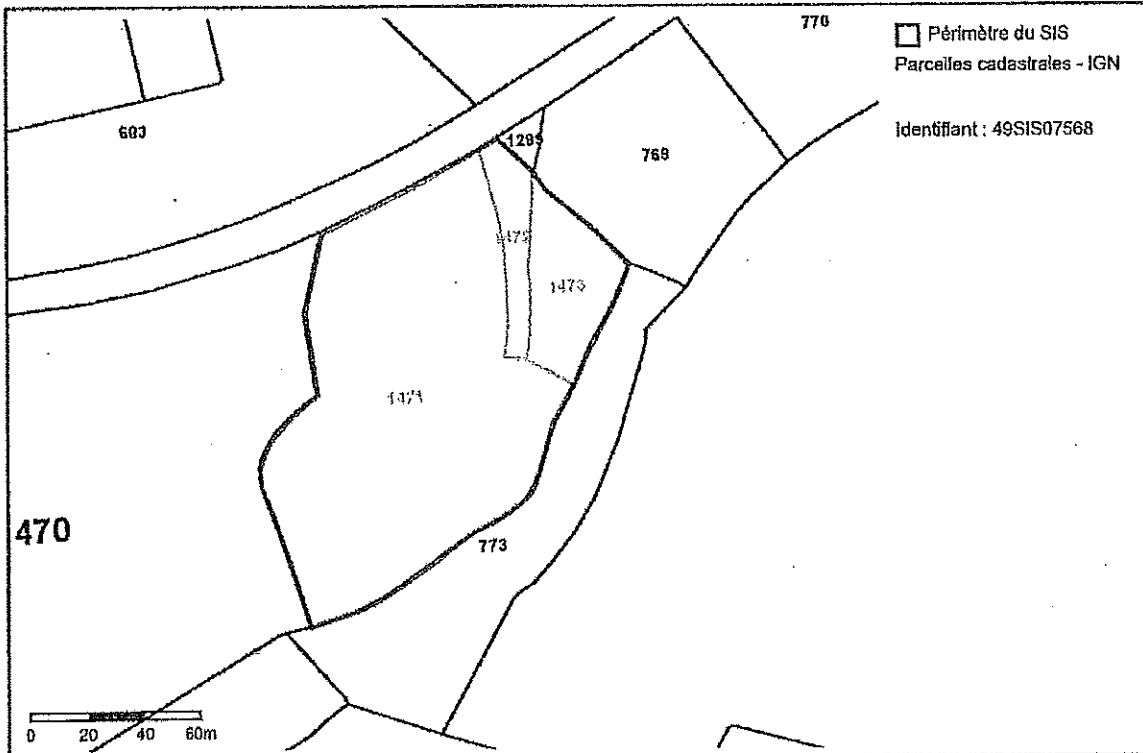
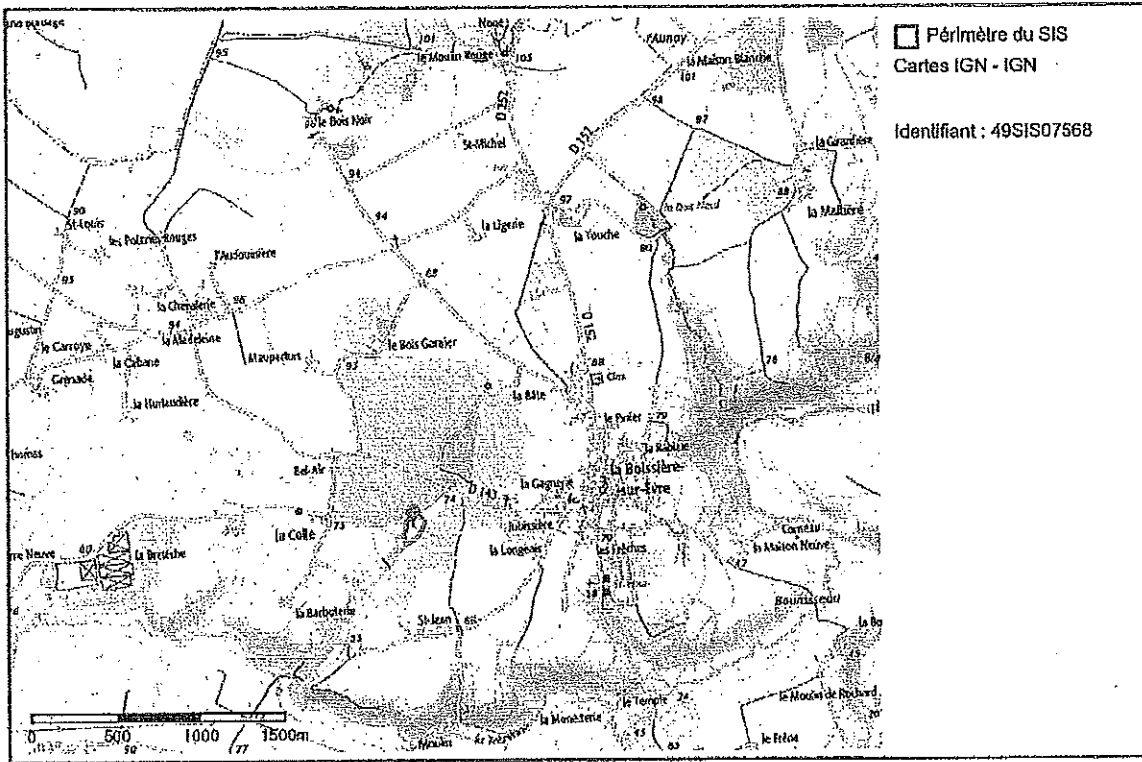
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LA BOISSIERE SUR EVRE	A	1471	25/05/2018
LA BOISSIERE SUR EVRE	A	1472	25/05/2018
LA BOISSIERE SUR EVRE	A	1473	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07563
Nom usuel	Ancienne décharge Saint Pierre Montlimart
Adresse	Chemin d'Autriche
Lieu-dit	L'Autriche
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	SAINT PIERRE MONTLIMART - 49313
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1970-1996. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : ordures ménagères, gravats, déchets industriels et commerciaux. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 180 000 m ³ . Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2001. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est quasi-certain. Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public BRGM	Base BASIAS	PAL4900625	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4900625

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	396273.0 , 6693702.0 (Lambert 93)
Superficie totale	18392 m ²
Périmètre total	881 m

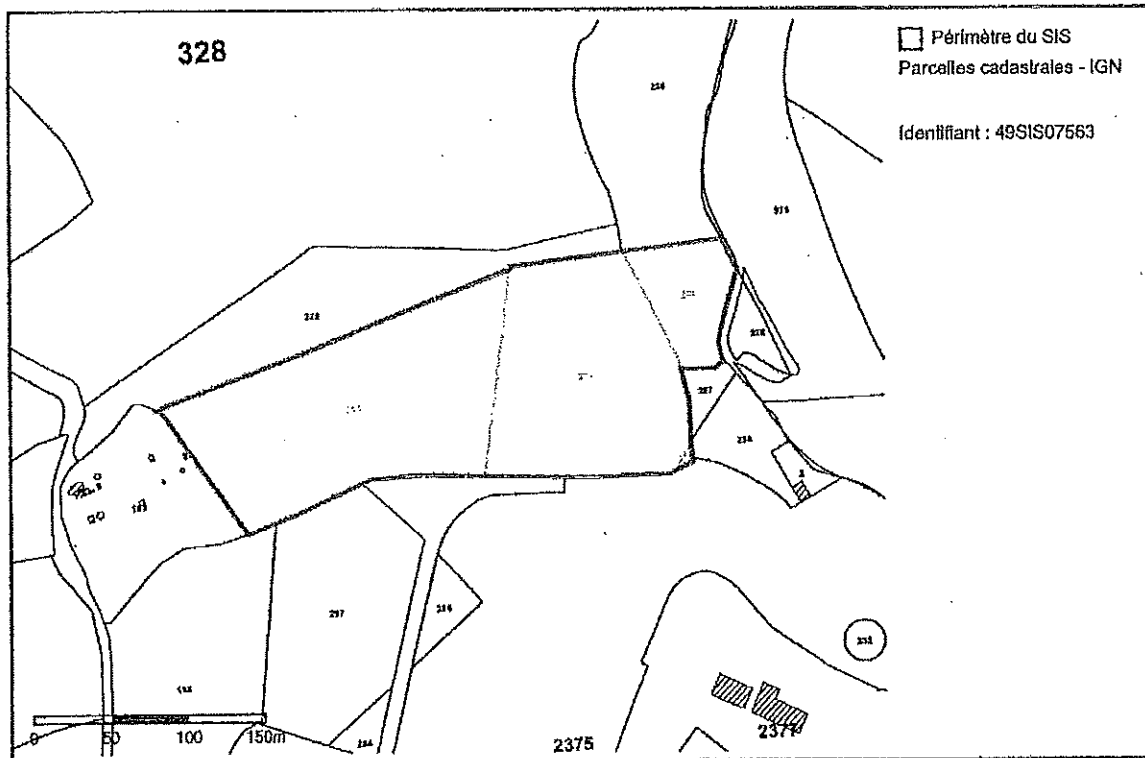
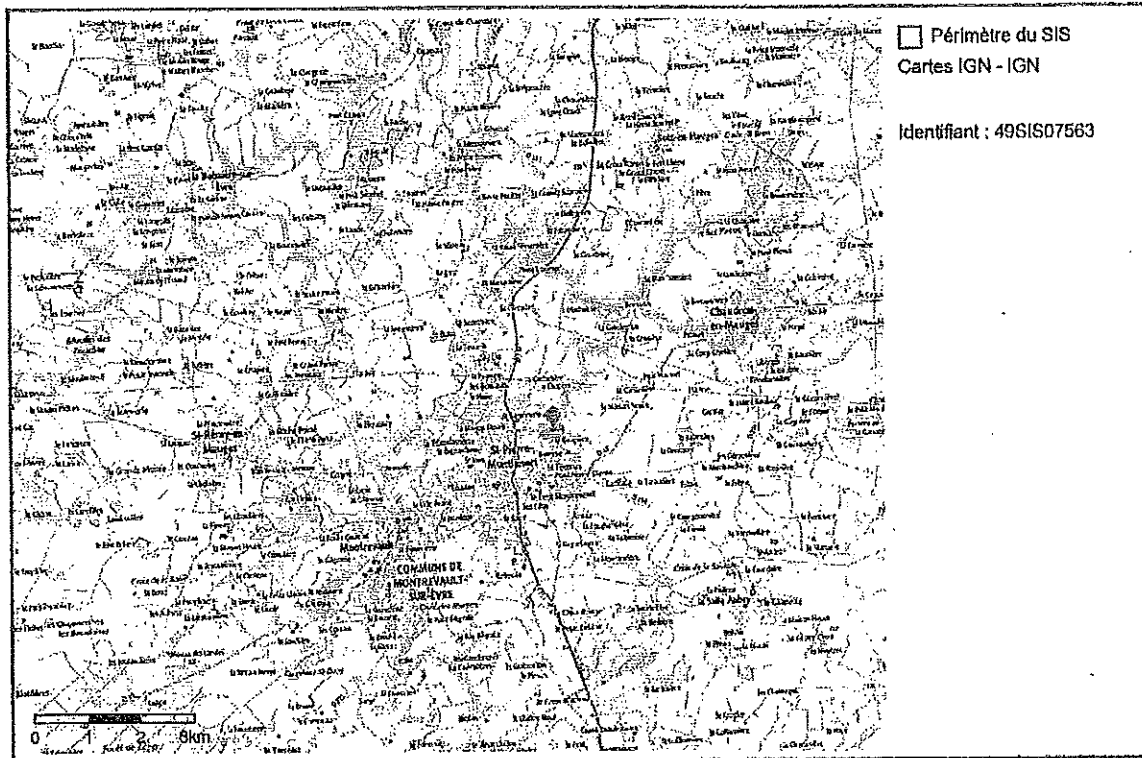
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PIERRE MONTLIMART	C	237	25/05/2018
SAINT PIERRE MONTLIMART	C	238	25/05/2018
SAINT PIERRE MONTLIMART	C	240	25/05/2018
SAINT PIERRE MONTLIMART	C	243	25/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS07558
Nom usuel	Ancienne décharge de La Chaussaire
Adresse	route de La Regrippière
Lieu-dit	Chemin de Saint Augustin
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	LA CHAUSSAIRE - 49085
Caractéristiques du SIS	<p>Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1970-2002. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les types de déchets identifiés en mélanges pour ce site sont : ordures ménagères, matériaux de construction, sacs plastiques, papiers, déchets verts et fûts de lubrifiants, pots de peinture. Le volume du massif de déchet a pu être estimé à 7000 m³. Le brûlage des déchets verts était pratiqué sur le site, ce qui pourrait entraîner la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Une étude préalable à la réhabilitation de l'ancienne décharge a été réalisée en 2002, les recommandations n'avaient pas été suivies en 2011 du fait de leur coût élevé et du faible enjeu vis-à-vis des usages de l'eau à proximité du site. Les investigations menées en 2002 avaient mis en évidence la présence de biogaz dans le massif de déchets.</p> <p>Des travaux de réhabilitation consistant en principalement en l'intégration paysagère et en la minimisation des impacts (couvertures du dépôt de déchets) ont été réalisés vers 2011. Ce site a fait l'objet d'une évaluation par le bureau de recherche géologique et minière en 2011 (rapport public n°60093). D'après cette étude, le potentiel polluant du massif des déchets est avéré.</p> <p>Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'usage envisagé et l'état du sol.</p>

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 385552.0 , 6686447.0 (Lambert 93)

Superficie totale 3506 m²

Perimètre total 319 m

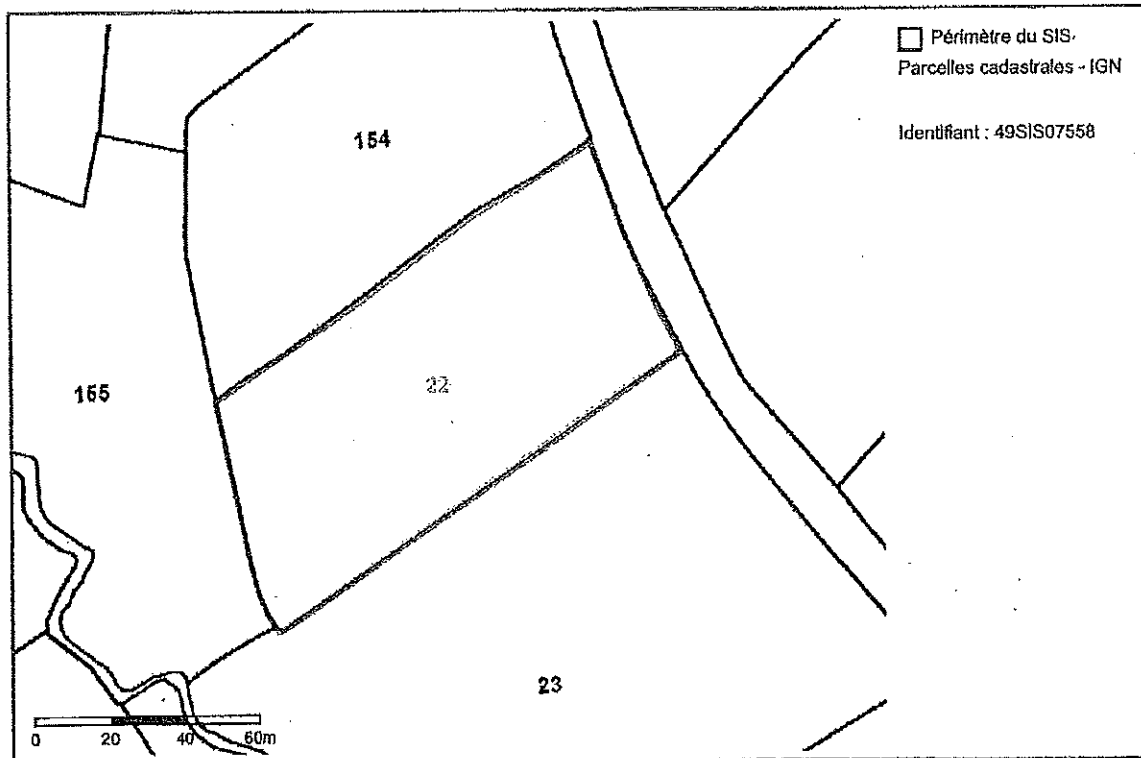
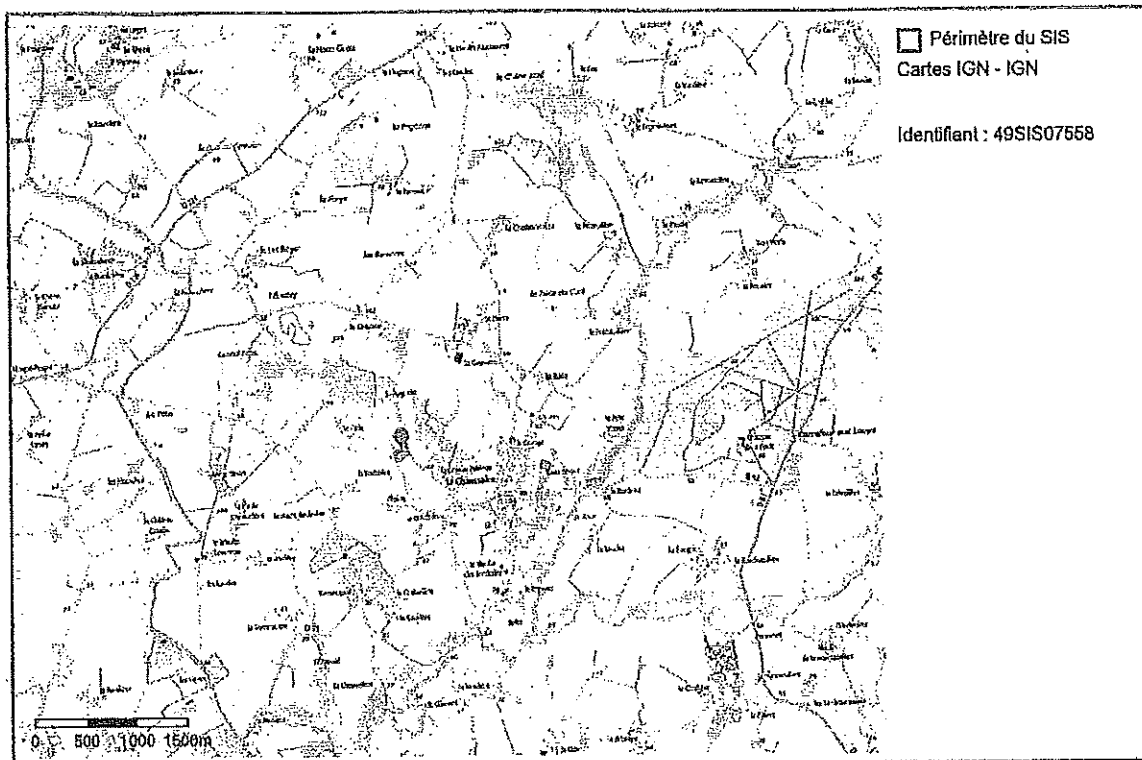
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LA CHAUSSAIRE	WH	22	24/05/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	49SIS06480
Nom usuel	La Bellière
Adresse	route chaudron
Lieu-dit	
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	SAINT PIERRE MONTLIMART - 49313
Caractéristiques du SIS	Il s'agit d'un ancien site minier d'extraction d'or exploité entre 1906 et 1952. Le minerai a été traité par amalgamation et cyanuration. Les résidus issus de ce traitement (estimés entre 50 000 et 75 000 m ³) sont stockés sur le site et constituent une source potentielle de pollution en Arsenic, Zinc, Plomb, Cadmium, Mercure et cyanures.
Etat technique	Site concerné par une pollution diffuse d'origine minière
Observations	Un système de traitement des eaux passif (lagunage) a été mis en place sur le site pour traiter les eaux d'exhaure de la mine.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - Geoderis	Base des dépôts miniers autres que mines d'uranium (Inventaire DDIE)	49SM0032	

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Dispositif de traitement des eaux d'exhaure mis en place en 2016.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	396540.0 , 6693429.0 (Lambert 93)
Superficie totale	17456 m ²
Perimètre total	735 m

Liste parcellaire cadastral

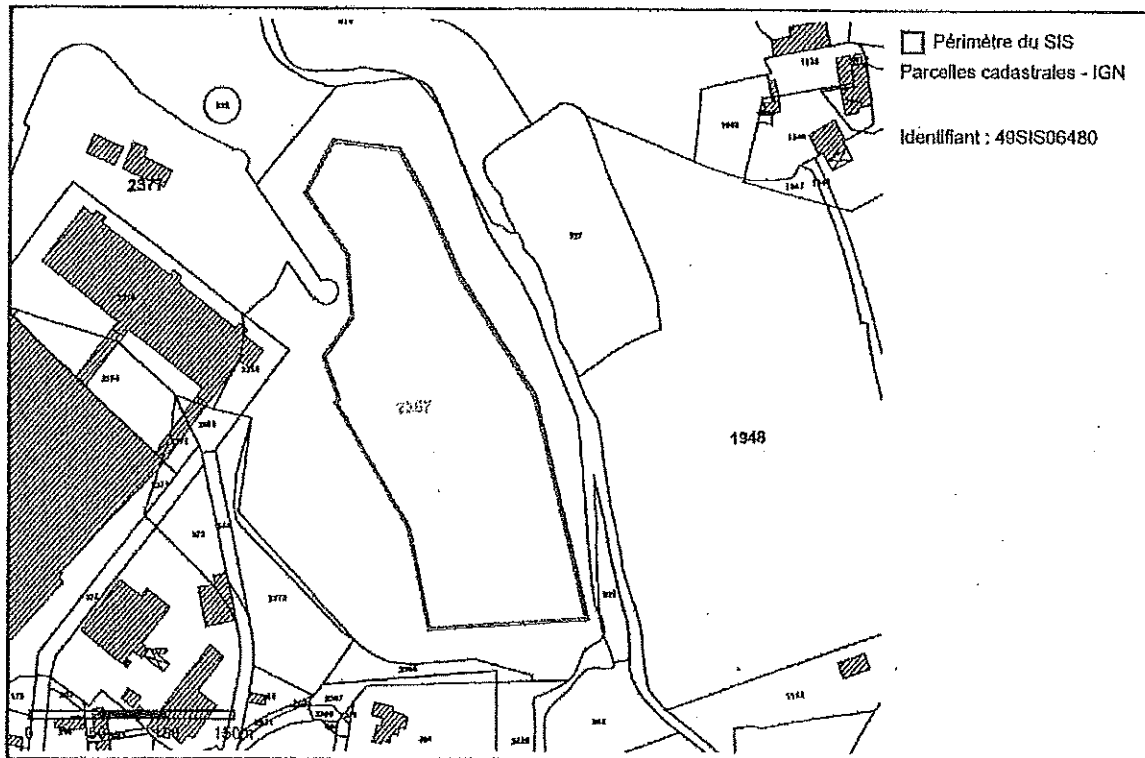
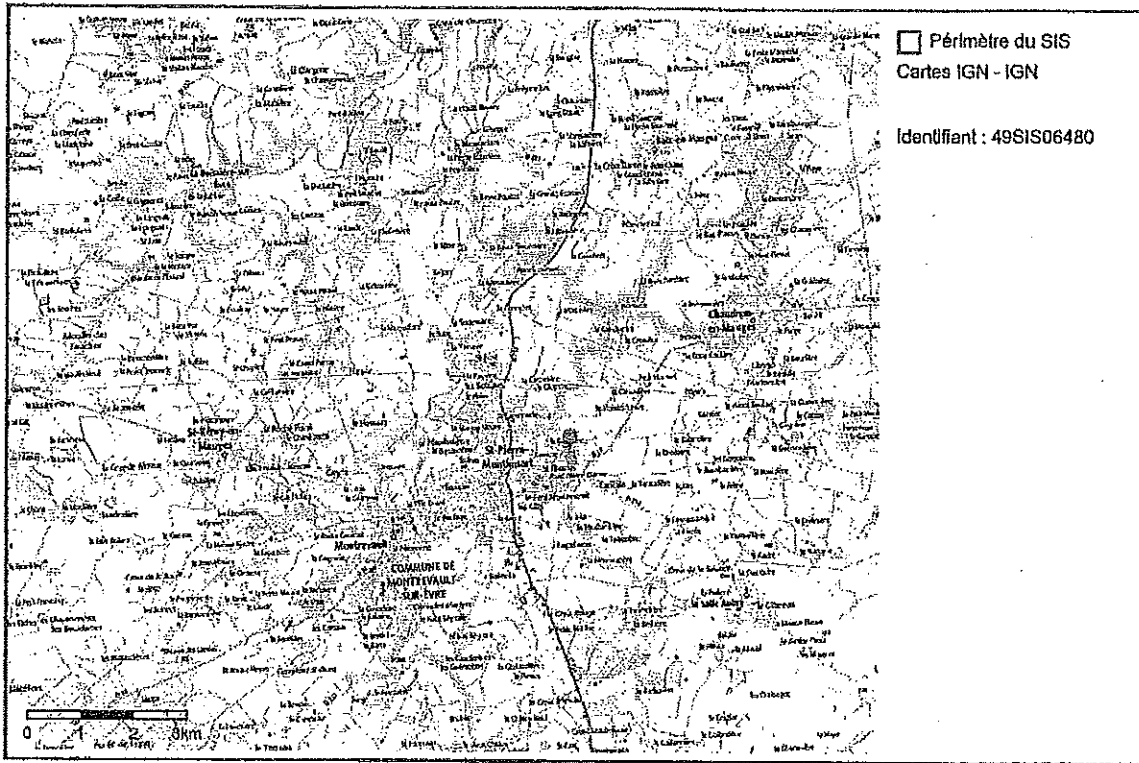
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PIERRE MONTLIMART	AE	2367	28/12/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
IEM Saint Pierre Montlimart		Non
Suivi des eaux Saint Pierre Montlimart		Non

Cartographie





PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service eau environnement

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la Commission
locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des
eaux du Bassin du Thouet

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le livre II Titre Ier du code de l'environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34;

VU l'arrêté du 18 novembre 2015 du préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures;

VU l'arrêté interpréfectoral (Maine et Loire, Deux-Sèvres, Vienne) du 20 décembre 2010 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin du Thouet et chargeant le préfet des Deux-Sèvres du suivi de l'élaboration du SAGE pour le compte de l'Etat;

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet modifié par arrêtés préfectoraux des 4 décembre 2017 et 18 octobre 2018;

VU la délibération du 25 février 2019 de la commune du Puy-Notre-Dame (49) portant désignation de son représentant à la CLE du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet;

Considérant qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation pour la durée du mandat restant à courir;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin du Thouet dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé du 15 novembre 2017, modifié par arrêtés des 4 décembre 2017 et 18 octobre 2018, est modifiée ainsi qu'il suit (**les modifications figurent en gras**) :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

Monsieur Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

Conseil Régional des Pays de la Loire :

Monsieur André MARTIN, Conseiller régional

Conseil Départemental de la Vienne :

Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale

Conseil Départemental de Maine et Loire :

Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental

Madame Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère départementale

Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :

Monsieur Gilles BOUILLAULT, Maire de Cuhon

Monsieur Philippe DELAVault, Adjoint au Maire de Craon

Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay

Communauté de Communes du Pays Loudunais :

Monsieur Édouard RENAUD, premier Vice-Président

Communauté de Communes du Haut Poitou :

Monsieur Daniel GIRARDEAU, Conseiller Communautaire

Sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire

Monsieur Robert GIRAULT, Conseiller municipal d'Argentonnay

Monsieur Jean-Claude GUÉRIN, Maire de La Peyratte

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

Madame Catherine PUAUT, Vice-présidente

Communauté de Communes du Thouarsais :

Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-président

Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet :

Monsieur Jean-François COIFFARD, Vice-Président

Communauté de Communes Val de Gâtine :

Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :

Monsieur Didier VOY, Vice-Président

Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

Monsieur Luc JOURDAIN, Adjoint au maire de Le Puy-Notre-Dame

Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes

Monsieur Benoit PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

Communauté d'agglomération Saumur - Val de Loire :

Madame Sophie TUBIANA, Vice-présidente

Communauté d'agglomération du Choletais :

Monsieur Marc GRÉMILLON, Vice-président

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

Monsieur Jacky GÉLINEAU, conseiller municipal de Doué-en-Anjou

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :

Monsieur Olivier CUBAUD, Président

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :

Monsieur Pierre BIGOT, Président

Syndicat d'Eau du Val du Thouet :

Monsieur Christophe CHATIN, Délégué

Syndicat du Val de Loire :

Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-président

Société publique locale des Eaux du Cébron :

Monsieur Yannick VERGNAULT, Vice-président

Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :

Monsieur Claude SERGENT, Vice-président

Les autres dispositions restent sans changement.

La nouvelle composition consolidée de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Thouet est annexée au présent arrêté.

Article 2 - Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 – Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers.

Article 4 - Exécution

Les secrétaires généraux des Préfectures de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

NIORT, le 15 MARS 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture


Didier DORÉ

ARRÊTÉ

N° ARS-PDL/DT49/PARCOURS/2019/15

Portant modification de la gérance
d'une entreprise de transports sanitaires

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire**

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.6312-1 à L.6313-1, R.6312-1 à R.6314-6 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences régionales de santé ;

VU l'arrêté ministériel du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, en qualité de directeur général de l'ARS Pays de la Loire, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 1987 relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU la circulaire n° DGOS/R2/DSS/1A/214 du 27 mai 2013 relative à l'application du décret 2012-1007 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre qui prévoit que chaque implantation d'une entreprise doit correspondre à un agrément ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DT49/APT/2015/44 en date du 4 septembre 2015 portant modification de l'agrément de l'entreprise « SARL AMBULANCE LORETAINE » ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DT49/APT/2017/79 portant attribution d'un nouveau numéro d'agrément à « AMBULANCE LORETAINE SARL » ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-128 en date du 30 septembre 2016 créant la commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence à compter du 15 décembre 2016 constituée des communes, à savoir : La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisan ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL-DG-2018/44 de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire en date du 31 août 2018, portant délégation de signature à Madame Isabelle MONNIER déléguée territoriale du Maine-et-Loire ;

VU le courrier conjoint du 10 janvier 2019, reçu le 18 janvier 2019, de Mme Hélène COQUEREAU et de M. Jérémy THEARD, nous informant du rachat de l'entreprise de transports sanitaires « AMBULANCE LORETAINE SARL » ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le rachat de l'entreprise de transports sanitaires « **AMBULANCE LORETAINE SARL** », sise Rue de l'Hippodrome – ZA Saint-Laurent – Le Louroux Béconnais – VAL d'ERDRE AUXENCE (49370) a été acté :

- le 1^{er} novembre 2018

Les gérants de l'entreprise de transports sanitaires « AMBULANCE LORETAINE SARL » sont :

- Mme Hélène COQUEREAU
- M. Jérémy THEARD

ARTICLE 2 : Les listes des véhicules et des personnels sont jointes en annexes.

ARTICLE 3 : L'agrément est délivré pour l'accomplissement des transports sanitaires des malades, blessés ou parturientes effectués au titre de l'aide médicale urgente et aux transports effectués sur prescription médicale.

ARTICLE 4 : En application de l'article R.312-4 du code de la santé publique, la personne titulaire de l'agrément est tenue de soumettre les véhicules affectés aux transports sanitaires aux contrôles des services de l'agence régionale de santé.

ARTICLE 5 : En application des articles R.6312-16 à R.6312-23 du code de la santé publique, la personne titulaire de l'agrément est tenue de respecter les obligations suivantes :

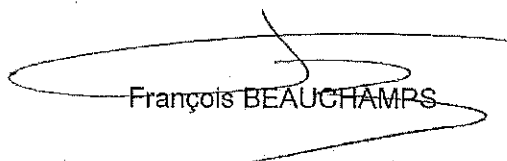
- effectuer le transport dans le respect du libre choix du malade et sans discrimination d'aucune sorte entre les malades, avec des moyens en véhicules et en personnels conformes aux dispositions des articles R. 6312-14 et R. 6312-10, en tenant compte des indications données par le médecin et sans interruption injustifiée du trajet ;
- tenir constamment à jour la liste des membres de leur personnel composant les équipages des véhicules de transport sanitaire, en précisant leur qualification et d'en informer l'agence régionale de santé ;
- de participer à la garde départementale en fonction de leurs moyens matériels et humains.

ARTICLE 6 : Le manquement aux obligations prévues par la réglementation en vigueur par le titulaire de l'agrément, pourra entraîner le retrait temporaire ou sans limitation de durée de son agrément.

ARTICLE 7 : La directrice de la délégation territoriale de Maine-et-Loire de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 4 mars 2018

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé et par délégation,
P/La Directrice de la Délégation Territoriale
de Maine-et-Loire,
Isabelle MONNIER
Le Responsable du Département Parcours,


François BEAUCHAMPS



*Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire - Délégation
Territoriale du Maine et Loire*



*Préfecture
du Maine et Loire*



*Département
du Maine et Loire*

**Arrêté conjoint portant désignation des personnes qualifiées de
MAINE ET LOIRE**

N° arrêté : ARS-PDL-DT49-PARCOURS/2019/7

LE PREFET DU MAINE ET LOIRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MAINE ET LOIRE

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE PAYS DE LA LOIRE**

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et plus particulièrement l'article 9 ;

VU le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.311-5, L 312-5, R 311-1, R 311-2 et D 146-10 et suivants ;

SUR proposition de Madame la Déléguée Territoriale du Maine et Loire, de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Maine et Loire et de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit dans la liste arrêtée à l'article 2.

Article 2 : Les personnes dont les noms suivent sont reconnues comme personnes qualifiées pour intervenir dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Mme Annie DENOUE, ancienne inspectrice de l'action sanitaire et sociale à l'ARS, en retraite.
- Mme Marie France LE BOZEC, ancienne inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à l'ARS, en retraite.
- M. Jacques DUBIN, ancien président du conseil de l'ordre des médecins, président du conseil territorial en santé.

Article 3 : Pour contacter la personne qualifiée de son choix, le demandeur d'aide ou son représentant légal doit faire parvenir sa demande par courrier à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Délégation Territoriale du Maine et Loire
Secrétariat des Personnes Qualifiées
26 ter Rue de Brissac
49047 ANGERS CEDEX 1

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ars-dt49-parcours@ars.sante.fr
En indiquant en objet : *Secrétariat des Personnes Qualifiées*

Article 4 : En temps utile et, en tout état de cause, dès la fin de son intervention, la personne qualifiée, mentionnée à l'article L. 311-5, informe le demandeur d'aide ou son représentant légal par lettre recommandée avec avis de réception des suites données à sa demande et, le cas échéant, des mesures qu'elle peut être amenée à suggérer, et des démarches qu'elle a entreprise.

Elle en rend compte à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil et en tant que de besoin, à l'autorité judiciaire.

Elle peut également tenir informé la personne ou l'organisme gestionnaire.

Article 5 : Les personnes qualifiées susmentionnées présentent des garanties de moralité, de neutralité et d'indépendance.

Elles œuvrent ou ont œuvré dans le domaine de l'action sociale ou médico-sociale ou présentent des compétences en matière de connaissance des droits sociaux.

Elles ne peuvent détenir directement ou indirectement des intérêts particuliers quelle que soit leur nature ou être salariées, dans les associations, établissements, services ou lieux de vie et d'accueil intéressés par la demande. Les personnes qualifiées sont tenues à une obligation de discrétion à l'égard des informations dont elles rendent compte.

La fin de mandat peut intervenir soit par démission, soit par décision conjointe du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, du Préfet du Maine et Loire et du Président du Conseil départemental, notamment en cas de manquement à l'obligation de discrétion.

Article 6 : La durée de mandat des personnes qualifiées est de 3 ans renouvelables à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté peut être annexé au livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 8 : Dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification aux personnes qualifiées ou de sa publication pour les autres personnes, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes

Article 9 : Madame la Déléguée Territoriale du Maine et Loire, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Maine et Loire et Monsieur le Directeur Général des Services du Département sont chargés conjointement, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes qualifiées et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Maine et Loire

Angers, le 14 MARS 2019

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Jean Jacques COIPLLET

Le Préfet du Maine et Loire

Bernard GONZALEZ

Le Président du Département
du Maine et Loire

Christian GILLET

II - AUTRES



NOTE DE SERVICE

N° 2019/027

**Objet : AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR ACCES AU CORPS
DES PERSONNELS OUVRIERS**

**Un concours interne sur titres d'Ouvrier Principal de
2^{ème} classe est ouvert au Centre Hospitalier de Saumur
(Maine et Loire), en vue de pourvoir 5 postes
d'Ouvrier Principal de 2^{ème} classe
Spécialité : Blanchisserie : 1 poste
Restauration : 2 postes – Services Techniques : 2 postes**

Peuvent faire acte de candidature au concours :

- Les candidats titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrées dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé ;

Références :

- Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier du corps des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- Arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Constitution du dossier de candidature

Le dossier à transmettre par le candidat doit comporter :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires
- les diplômes, titres et certificats lorsqu'ils sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- un état des services accomplis

Délai de candidature

Le dossier d'inscription doit être adressé par lettre recommandée à la
Direction des Ressources Humaines – Bureau des Carrières
Route de Fontevraud – BP 100 - 49403 SAUMUR CEDEX
au plus tard le 17 avril 2019 (le cachet de la poste faisant foi).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines au 02.41.53.35.51 - Bureau des Carrières ou auprès de Mme AUVINET - Attachée d'Administration Hospitalière

Saumur, le 15 mars 2019

Le Directeur,

Jean-Paul QUILLET



Direction des
Ressources
Humaines
Tél : 02 41 53 32 40

Remplace
Annule
Modifie
La note de
service
N°

Diffusion :
Générale
Restreinte
Si restreinte,
liste des
services
destinataires
Date
d'application :
15-03-2019
Date
d'expiration :
17-04-2019

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC LE QUAI - CDN**

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

Objet : Approbation du lancement et de la procédure de recrutement du/de la prochain(e) directeur(trice)

Référence : DEL - 2019 - 01

Rapporteur : Monsieur Alain FOUQUET, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment l'article 14,

Vu l'avenant au contrat de décentralisation du 13 mars 2018 portant prolongation du contrat de décentralisation signé entre Frédéric BELIER-GARCIA et la Ministre de la Culture et de la Communication jusqu'au 31/12/2019,

Vu la délibération 2018-06 du 9 octobre 2018 portant prolongation du mandat de Frédéric BELIER-GARCIA à la direction du Quai – CDN jusqu'au 31/12/2019,

EXPOSE :

En vue du terme du mandat de direction de Frédéric BELIER-GARCIA au 31 décembre 2019, il convient d'approuver le lancement et la procédure de recrutement du/de la prochain(e) directeur(trice) du Quai – Centre Dramatique National.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Alain Fouquet,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article unique : APPROUVE le lancement et la procédure de recrutement du/de la prochain(e) directeur(trice) du Quai – Centre Dramatique National.

Le Président
Alain FOUQUET

